

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

**ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'INFORMATIONS
SUR LE MARCHE DU TRAVAIL (SIMT) AU TOGO**

RAPPORT (Version finale)

Kokou BANINGANTI (Ph.D. Statistics)

Consultant

Septembre 2012

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES	6
RESUME	7
CHAPITRE 1 : CONTEXTE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE	9
1.1. Contexte et justification de l'étude.....	9
1.2. Objectifs et résultats attendus	10
1.2.1. Objectif général	10
1.2.2. Objectifs spécifiques	10
1.2.3. Résultats attendus.....	10
1.3. Méthodologie	11
1.3.1 La population et les unités statistiques.....	11
1.3.2. Phase préparatoire.....	11
1.3.3. La recherche documentaire	12
1.3.4. Formation des agents de collecte, réalisation des entretiens	12
1.3.5. Saisie, apurement et traitement des données.....	13
1.3.6. Analyse des données et rédaction du rapport provisoire.....	13
1.4. Marché du travail, Information et Système d'information	13
CHAPITRE 2. PRODUCTION DE L'INFORMATION DU MARCHE DU TRAVAIL.....	16
2.1. Organes techniques.....	16
2.1.1. La Direction Générale de la statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN).....	16
2.1.1.1. Mission, structure et ressources humaines de la DGSCN	16
2.1.1.2. La production statistique liée au marché du travail	17
2.1.1.3. Enquêtes auprès des entreprises	19
2.1.1.4. Archivage et diffusion des statistiques sur le marché du travail	21
2.1.2. Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative (MFPRA).....	21
2.1.2.1. La Direction de la Gestion Informatique du Personnel de l'Etat (DGIPE)	22
2.1.2.2. La Direction Générale de la Fonction Publique	22
2.1.2.3. L'Ecole Nationale d'Administration (ENA)	23
2.1.2.4. Les données disponibles dans la base de données de la Fonction Publique.....	23
2.1.2.5. Evolution des agents de la fonction publique de 1983 à 2011	23
2.1.2.6. Les concours de recrutement à la Fonction publique.....	24
2.1.3. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	24
2.1.3.1. Création, branches d'activités et organisation	25
2.1.3.3. Archivage et Diffusion des statistiques du travail.....	29
2.1.4. Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)	29
2.1.4.1. Création, attributions et organes	29
2.1.4.2. Le Département de l'Observatoire de l'Emploi (DOE)	30
2.1.4.3. Le Département de l'Orientation Professionnelle et de la Prospection (DOPP)	30
2.1.4.4. Le Département d'Appui à la Création d'Emploi (DACE) ;	31
2.1.4.5. Le département de l'Administration et des Finances (DAF).	31
2.2. Producteurs potentiels.....	32
2.2.1. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP).....	32
2.2.1.1. Les missions et tâches de la DSID.....	33

2.2.1.2. Les données en rapport avec le marché du travail et l'emploi.....	33
2.2.1.3. Les publications.....	34
2.2.1.4. Les principaux utilisateurs des données produites par la DSID et les partenaires.....	34
2.2.2. Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA)	35
2.2.3. Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.....	35
2.2.4. L'enseignement supérieur.....	36
2.2.5. Agences privées d'intermédiation	36
2.2.6. Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des Jeunes (Programme de Promotion du Volontariat National au Togo-PROVONAT).....	37
CHAPITRE 3.....	38
INVENTAIRE ET BILAN CRITIQUE DES SOURCES EXISTANTES D'INFORMATION SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	38
3.1. Les données (registres) administratives.....	38
3.2. Les recensements de population et de l'habitat.....	39
3.2.1. Quelques indicateurs sur la population dans les recensements de la Population et de l'habitat	39
3.2.2. Analyse critique des recensements.....	39
3.3. Les enquêtes ménages	40
3.3.1. Le marché du travail dans l'enquête QUIBB 2006	40
3.3.2. Analyse critique des enquêtes	43
3.4. Les enquêtes auprès des entreprises.....	43
3.5. Les indicateurs calculables/calculés.....	44
CHAPITRE 4.....	46
ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES AU COURS DES ENTRETIENS	46
4.1. Identification des structures	46
4.2. Production des Informations sur le marché du travail	47
4.3. Traitement, stockage, archivage, publication et utilisation des IMT	48
CHAPITRE 5.....	50
ANALYSE DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL	50
5.1. Cadre juridique du Système Statistique National	50
5.2. Cadre institutionnel, mandat et rôle des acteurs	52
5.3. Projet de liste des membres du réseau de l'observatoire de l'emploi et de la formation	53
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	56
CONCLUSIONS	56
RECOMMANDATIONS	57
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE	59
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN.....	64
ANNEXE 3 : LISTE DES AGENTS DE COLLECTE DES DONNEES.....	72
ANNEXE 4 : LISTE DES STRUCTURES INTERVIEWEES	73
ANNEXE 5 : TABLEAU DE DEPOUILLEMENT DES DONNEES	74
ANNEXE 6 Matrice synoptique des structures productrices ou productrices potentielles des statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle	77
ANNEXE 7 Matrice synoptique des utilisateurs des indicateurs et informations sur le marché du travail : les besoins prioritaires	80
ANNEXE 8 Matrice synoptique de l'analyse des forces et faiblesses des producteurs des statistiques sur le marché du travail et la formation Professionnelle	83

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAC : Afric Audit Consulting

AFRIC SEARCH : (Cabinet)

AFRISTAT : Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

AGET : Association des Grandes Entreprises du Togo

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

ASOZOF : Association des Sociétés de la Zone Franche

AW : AGENCE WELCOME

BAD: Banque Africaine de Développement

BIT : Bureau International du Travail

BM: Banque Mondiale

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CCIT : Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo

CEET : Compagnie d'énergie Electrique du Togo

CERFER : Centre Régional de Formation pour l'Entretien Routier

CGCT : Confédération Générale des Cadres du Togo

CIB-INTA : Carrefour Informatique et Bureautique

CIPRES : Centre Interafricain de la Prévoyance Sociale

CNPT: Conseil National du Patronat du Togo

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CNTT : Confédération Nationale des Travailleurs du Togo

CONSEILS RÉUNIS (Cabinet)

Consult Services Synergie(Cabinet)

CREM : Conseils Recherches Etudes Multisecteurs (Cabinet)

CSN : Conseil Statistique National

CSTT : Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo

DE : Direction de l'Economie

DGE : Direction Générale de l'Emploi (ex DPNE)

DGFP : Direction Générale de la Fonction Publique

DGIPE : Direction de la Gestion Informatique du Personnel de l'Etat

DGSCN : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale

DGTLS : Direction Générale du Travail et des Lois Sociales

DPNE : Direction de la Politique Nationale de l'Emploi

DOE : Département de l'Observatoire de l'Emploi

DSID : Direction des Statistiques Agricoles de l'Informatique et de la Documentation

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EDS : Enquête Démographique et de Santé

EBC : Enquête Budget Consommation

ENA : Ecole Nationale d'Administration

ESGIS : Ecole Supérieure de Gestion Informatique et des Sciences

FMI : Fonds Monétaire International

HIMO : Haute Intensité de Main-d'œuvre

IAEC : Institut Africain d'Etudes Commerciales

ICMT : Indicateurs Clés du Marché du Travail

IMT : Indicateurs du Marché du Travail

INAM : Institut National d'Assurance Maladie

INFPP : Institut National de Formation et de Perfectionnement Professionnels

INSEED : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques

IUA : Institut Universitaire d'Agoè

LUCREATIF (cabinet)

MAEC : Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération

MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

MASSN : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

MCPSP : Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MEPSA : Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire et de l'Alphabétisation

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

METFP : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

MFPRA : Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

MIZFIT : Ministère de l'Industrie de la Zone Franche et des Innovations Technologiques

MME : Ministère des Mines et de l'Energie

MPF : Ministère de la Promotion de la Femme

MPRDBAJEJ : Ministère auprès du Président de la République, Chargé du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

MPRPDAT : Ministère auprès du Président de la République, Chargé de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire

MPT : Ministère des Postes et Télécommunications

MS : Ministère de la Santé

MTESS : Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

MTP : Ministère des Travaux Publics

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OIT : Organisation Internationale du Travail

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

POMAR : Pierres Ornementales Et Marbre

PPTE : Pays Pauvre Très Endetté

QUIBB : Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être

SIMT : Système d'Informations du Marché du Travail

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SNIS : Système National d'Informations Statistiques

SSN : Système Statistique National

UCAO /UUT : Université Catholique d'Afrique de l'Ouest/ Unité Universitaire du Togo

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UGSL : Union Générale des Syndicats Libres

ULATSA : Université Libre Africaine de Technologies et Sciences Appliquées

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

Unicef : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance

URD : Unité de Recherche Démographique

LISTE DES TABLEAUX

N° du tableau	Titre du tableau	Page
Tableau 1	Variables du 4 ^{ième} Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Togo 2010	18
Tableau 2	Répartition des entreprises et des employés selon le domaine d'activité (formelle) au titre de l'année 2002	20
Tableau 3	Les variables de l'enquête auprès des entreprises en 2002	20
Tableau 4	Organisation de la Direction Générale de la Fonction Publique	22
Tableau 5	Quelques critères de regroupements des entreprises	27
Tableau 6	Informations sur le marché du travail disponible à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	28
Tableau 7	Situation du personnel de l'ANPE par catégorie	32
Tableau 8	Les variables liées au marché du travail, l'emploi dans le recensement agricole 2011	34
Tableau 9	Quelques caractéristiques de la population togolaises dans les différents recensements	39
Tableau 10	Les indicateurs du marché de travail dans l'enquête QUIBB 2006	42
Tableau 11	Répartition des entreprises commerciales selon le nombre d'employés	43
Tableau 12	Les indicateurs calculables / calculés sur les données du quatrième recensement général de la population et de l'habitat de 2010 et l'enquête QUIBB de 2006	45
Tableau 13	Mise en relief des indicateurs calculables / calculés sur les données du quatrième recensement général de la population et de l'habitat de 2010 et l'enquête QUIBB de 2006	45
Tableau 14	Le nombre de statisticiens dénombrés dans les structures interviewées (au titre de mai 2012)	46
Tableau 15	Les sources prioritaires des statistiques sur le marché du travail	47
Tableau 16	La collecte des données par les structures	47
Tableau 17	Accès des utilisateurs aux informations produites	48
Tableau 18	Projet de liste des membres du réseau de l'observatoire de l'emploi et de la formation	54

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

N° de la Figure	Titre du graphique/figure	Page
Figure 1	Eléments du système d'informations sur le marché du travail	14
Figure 2	Evolution des agents de la fonction publique au Togo de 1983 à 2011	24

RESUME

Le présent rapport porte sur l'étude diagnostique du système d'informations sur le marché du travail (SIMT) au Togo. Il est structuré en six chapitres dont un chapitre introductif.

Le chapitre introductif place le thème de l'étude dans un contexte précis, justifie sa pertinence, expose ses objectifs (objectif général et objectifs spécifiques) et la méthodologie mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Doter le Togo d'un Système d'Informations du Marché du Travail (SIMT) performant capable de fournir une bonne connaissance du marché du travail et de répondre au défi de la création d'emplois productifs et décents pour lutter contre la pauvreté, tel est l'objectif principal de l'étude. A la fin du chapitre les notions clés sur l'information, le système d'informations et le marché du travail ont été définies.

Le deuxième chapitre porte sur la production de l'information sur le marché du travail par les organes techniques et des producteurs potentiels. Les organes techniques sont : la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN), le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE).

Parmi les producteurs potentiels on trouve : le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère des enseignements primaire et secondaire et de l'alphabétisation (MPSA), le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et les agences privées d'intermédiation.

Dans ce chapitre il s'est essentiellement agi du diagnostic qui présente, sur la base des données secondaires, les structures, leurs activités principales, les types et la nature des données produites, les sources des données produites, le stockage et l'archivage des informations ainsi que la publication et la diffusion de ces informations.

Le troisième chapitre intitulé « Inventaire et bilan critique des sources existantes d'informations sur l'emploi et la formation professionnelle (Enquêtes, recensements, fichiers administratifs) » fait une analyse critique des différentes sources d'informations sur le marché du travail à savoir : les données administratives (les registres), les recensements de la population, les enquêtes ménages et les enquêtes auprès des entreprises.

A la fin de ce chapitre, l'on présente également les indicateurs sur le marché du travail calculables et calculés à partir des données du quatrième recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2010 et l'Enquête ménages sur le Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB, version de 2006).

Le chapitre 4 est consacré à l'analyse des données actuelles recueillies lors des entretiens avec les responsables des structures impliquées dans la production et l'utilisation des statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle. Cette analyse est basée sur l'identification des structures, la production des informations sur le marché du travail, le traitement, le stockage, l'archivage, la publication et l'utilisation des informations sur le marché du travail.

Le chapitre 5 présente l'analyse du système d'informations sur le marché du travail en définissant les cadres, juridique et institutionnel. Il donne un projet de liste des structures membres du réseau de l'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le cadre juridique porte essentiellement sur la loi statistique réglementant pour la première fois l'exercice des activités statistiques au Togo. Le cadre institutionnel définit, dans le contexte de cette loi, les responsabilités des différentes structures, leur rôle et mission dans le système d'informations sur le marché du travail au Togo.

L'étude est clôturée par une section dédiée aux principales conclusions et recommandations.

Les documents annexés au rapport sont : les termes de référence de l'étude, le guide d'entretien, la liste des agents de collecte des données, la liste des structures impliquées dans la production et l'utilisation des informations sur le marché du travail, la synthèse générale par tableau des résultats des entretiens réalisés et les différents tableaux synoptiques.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

1.1. Contexte et justification de l'étude

Caractériser un individu par son niveau de consommation revêt une importance capitale en analyse des agents économiques. Généralement cette consommation est subordonnée à un travail ou à un service rendu dans le cadre d'une activité salariale qu'exerce cet individu. L'emploi et l'activité salariale sont soumis à des lois économiques observables sur un marché. Dans un pays donné, lorsqu'une personne qualifiée peut mettre ses compétences au service des administrations, des entreprises ou des unités de production, elle a plus de facilité à subvenir à ses besoins (à consommer) et a tendance, tout en contribuant au développement économique et social, à s'éloigner de la pauvreté. In fine, cela signifie qu'il y a une relation directe entre l'emploi et les conditions de vie, notamment la pauvreté.

Les études réalisées ces dernières années sur la question confirment que la pauvreté est en partie liée à la performance du marché du travail. Ainsi, le développement de l'emploi s'accompagne souvent d'une réduction de la pauvreté, en particulier, si les salaires réels et la productivité augmentent. Dans ce contexte, la recommandation des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, lors du sommet de Ouagadougou en septembre 2004, de placer au centre des priorités des politiques économiques, l'emploi et la lutte contre la pauvreté est parfaitement justifiée.

L'adoption en juin 2009 à Genève du pacte mondial pour l'emploi par la 98^{ième} session de la Conférence Internationale du Travail est un témoignage de l'adhésion de la communauté internationale à la primauté du travail décent pour tout individu.

Au plan national, en avril 2012, le forum national de coopération universitaire s'est tenu à Lomé. Ce forum qui est à sa 4^{ième} édition portait sur le thème « Enseignement Supérieur et Emploi » et visait à informer :

- les élèves et les étudiants sur les offres de formation, les bourses et les opportunités d'études aussi bien au plan national qu'international ;
- les enseignants-chercheurs sur les besoins du monde du travail dans le domaine socio-économique ;
- les diplômés sur les techniques de recrutement et d'entretiens d'embauches.

Par ailleurs, les politiques économiques efficaces d'emploi et de lutte contre la pauvreté élaborées et mises en œuvre doivent être évaluées à l'aide de batteries de variables et d'indicateurs qui ne sont pas toujours disponibles dans les pays en développement. En effet, dans la plupart des pays africains par exemple, les données sur l'emploi sont i) soit inexistantes, ii) soit existent mais ne sont pas traitées et sont archivées quelque part sous une forme non utilisable, ou encore iii) existent mais ne répondent pas aux normes minimales de pertinence, de qualité, de fiabilité, de couverture et d'actualité pour rendre compte de l'état et de l'évolution de l'emploi.

On comprend, dès lors, l'urgence de procéder à un diagnostic du Système d'Informations sur le Marché du Travail (SIMT) si l'on veut relever le défi de la création d'emplois productifs et décents afin de lutter et d'éradiquer la pauvreté.

Dans ce contexte, la création en 2008 de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) rendue opérationnelle en 2010 est un cadre institutionnel qui arrive à point nommé. Ayant pour principales missions l'intermédiation sur le marché du travail, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi ainsi que la diffusion des statistiques du marché du travail, cette institution est appelée à

jouer un rôle central dans les réformes destinées à promouvoir l'emploi dans la stratégie de lutte contre le chômage et la pauvreté au Togo. Le département de l'Observatoire de l'Emploi au sein de l'ANPE constitue certainement l'unité technique de coordination des activités de production, de mise en forme, d'analyse et de diffusion des données statistiques fiables pertinentes et actualisées sur le marché de l'emploi. Il est donc primordial, dans cette perspective, de réaliser une étude diagnostique du système d'informations sur le marché du Travail (SIMT) au Togo.

1.2. Objectifs et résultats attendus

Deux types d'objectifs sont poursuivis dans la présente étude : un objectif principal et une série d'objectifs spécifiques.

Conformément aux objectifs, des résultats attendus concrets ont été ciblés.

1.2.1. Objectif général

L'objectif principal de l'étude est de doter le Togo d'un Système d'Informations du Marché du Travail (SIMT) performant capable de fournir une bonne connaissance du marché du travail et de répondre au défi de la création d'emplois productifs et décents pour lutter contre la pauvreté.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visent à :

- 1) Réaliser un diagnostic complet et critique relatif à la production des informations sur le marché du travail en précisant les sources, les structures productrices/consommatrices, les types de données, leur collecte, traitement, archivage, diffusion, etc. ;
- 2) Etablir un répertoire complet des structures productrices (actuelles ou potentielles) des statistiques du travail ;
- 3) Faire un inventaire et bilan critique des sources existantes d'informations sur l'emploi et la formation professionnelle (enquêtes, recensements, fichiers administratifs, etc.) ;
- 4) Faire un inventaire des indicateurs du travail décent actuellement calculables sur la base des données existantes ;
- 5) Etablir la liste des besoins des utilisateurs par ordre de priorité (court et moyen termes) et niveau de périodicité souhaitée ;
- 6) Procéder à une analyse des forces et faiblesses des producteurs des statistiques sur le marché du travail ;
- 7) Présenter un projet de liste des membres du réseau de l'observatoire de l'emploi et de la formation.

1.2.3. Résultats attendus

La réalisation de l'étude devra permettre de mettre à la disposition de l'ANPE une analyse détaillée du SIMT togolais comprenant :

- 1) Une étude diagnostique complète et critique relative à la production des informations sur le marché du travail ;
- 2) un répertoire complet des structures productrices (actuelles ou potentielles) des statistiques du travail ;

- 3) un inventaire et un bilan critique des sources existantes d'informations sur l'emploi et la formation professionnelle (enquêtes, recensements, fichiers administratifs, etc.);
- 4) un inventaire des indicateurs du travail décent actuellement calculables sur la base des données existantes ;
- 5) la liste des besoins des utilisateurs par ordre de priorité (court et moyen termes) et niveau de périodicité souhaitée ;
- 6) une analyse des forces et faiblesses des producteurs des statistiques sur le marché du travail ;
- 7) un projet de liste des membres du réseau de l'observatoire de l'emploi et de la formation.

1.3. Méthodologie

Afin d'atteindre les objectifs et les résultats ci-dessus mentionnés, il a été mis en œuvre une méthodologie basée sur la réalisation d'un certain nombre d'étapes évoluant vers la prise en compte totale des différents objectifs et des résultats visés.

1.3.1 La population et les unités statistiques

De par ses objectifs, l'étude concerne une population statistique que nous pouvons définir comme étant l'ensemble des structures (institutions, administrations, entreprises, établissements d'enseignement technique et professionnel, associations, individus ou groupes d'individus) productrices, consommatrices et disséminatrices des statistiques du marché et de l'emploi. Il s'agit prioritairement des institutions et structures ci-après :

- Ministères techniques, les organismes et structures producteurs et utilisateurs des informations sur l'emploi et la formation professionnelle ;
- structures impliquées dans la formulation, la mise en œuvre de la politique de l'emploi, de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- Organismes et entreprises privées et parapubliques ;
- Associations professionnelles ;
- Organisations des travailleurs ;
- Organisations des employeurs ;
- Etablissements et centres de formation professionnelle ;
- Partenaires au développement.

Une soixantaine de structures constituant les principales institutions productrices et utilisatrices des statistiques du travail ont été répertoriées.

Les éléments constitutifs de ces différentes institutions représentent les unités statistiques auprès desquelles les données ont été collectées.

La méthode de collecte retenue est l'entretien (interview) direct des responsables des structures et institutions concernées.

1.3.2. Phase préparatoire

Cette phase a débuté par la signature du contrat entre le consultant et le BIT. Elle s'est poursuivie par l'élaboration d'une proposition de guide d'entretien qui a été soumise au département de l'Observatoire de l'Emploi (DOE) de l'ANPE qui, par voie hiérarchique, l'a transmise au responsable du BIT chargé du projet. Des amendements ont été apportés à la version préliminaire et une version définitive du guide a été finalisée (voir guide d'entretien : annexe 2)

Le guide a été structuré en quatre parties :

- Identification de la structure et du répondant ;
- Production des statistiques sur le marché du travail et l'emploi ;
- Utilisation des statistiques sur le marché du travail et l'emploi ;
- Diffusion des statistiques sur le marché du travail et l'emploi.

Un chronogramme détaillé de réalisation de la mission a été également soumis au directeur de l'observatoire de l'emploi.

C'est au cours de cette phase que les questions relatives aux formalités administratives de réalisation de l'étude ont été discutées. Une correspondance a été adressée par le Directeur Général de l'ANPE aux responsables des différentes structures pour les informer des objectifs des entretiens prévus et demander que les dispositions soient prises afin de faciliter la tâche au consultant et à ses collaborateurs. La distribution des correspondances a été faite par les agents de l'ANPE.

1.3.3. La recherche documentaire

Le but de la recherche documentaire au plan national est de disposer d'éléments de diagnostic pour faire un état des lieux du SIMT au Togo et d'identifier les faiblesses et les limites de ce système.

Elle s'est faite auprès des institutions qui, actuellement collectent, traitent et diffusent les données statistiques sur le marché du travail ou du moins qui sont censées le faire. Elle a permis de savoir comment et avec quels outils ces institutions procèdent à la collecte des données, comment sont traitées les données et quels sont les modes de diffusion de ces données. A l'issue de cette recherche, l'on dispose des différents questionnaires, logiciels utilisés, annuaires et documents produits pour diffusion et documents diffusés (sur papier ou de façon électronique).

Un inventaire de documents de référence portant sur les études, les séminaires et ateliers de formation sur les questions relatives au marché du travail au Togo et en Afrique a été établi.

Par une recherche documentaire au plan international, le consultant a visité les sites des organisations internationales publiant des statistiques sur le marché de l'emploi et le travail, surtout au niveau du Bureau International du Travail (BIT). Les statistiques collectées et les indicateurs calculés constituent des normes de référence pour tout SIMT.

Les bases de données de référence sont les suivantes :

1. Annuaire des statistiques du travail, CD-ROM Multi-utilisateurs - 2011
2. LABORSTA - Base de données sur les statistiques du travail
3. Indicateurs Clés du Marché du Travail (ICMT)
4. Enquêtes de la main d'œuvre dans LABORSTA
5. Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour (IPEC-SIMPOC)
6. Base de données en sécurité et santé au travail (CISDOC)
7. Base de données sur les législations de protection de l'emploi (EPLex)
8. Base de données sur les normes internationales du travail (ILOLEX)
9. Labordoc, la base de données de la bibliothèque du BIT (LABORDOC)
10. Base de données sur les législations nationales du travail, de la sécurité sociale et des droits de l'homme (NATLEX)

1.3.4. Formation des agents de collecte, réalisation des entretiens

La formation des agents de collecte et la réalisation des entretiens constituent une phase critique de la collecte des données. Au cours de cette phase, les agents de collecte des données formés sur le contexte, les objectifs, le guide d'entretien et les résultats attendus de l'étude, ont pris contact avec

les responsables des structures retenues et ont enregistré les réponses aux questions contenues dans le guide.

Douze (12) agents de collecte des données de niveau licence ou plus ont été recrutés et formés par le consultant. La durée des entretiens a été fixée à 6 Jours : du 10 au 18 mai 2012. Six binômes ont été constitués et chaque binôme a visité 10 structures. Un plan de réalisation des entretiens à l'usage des agents indiquant qui s'entretient avec qui, quand et où a été conçu.

1.3.5. Saisie, apurement et traitement des données

Un masque de saisie a été élaboré à l'aide du logiciel Epidata et les réponses obtenues et consignées sur le guide d'entretien ont été saisies. C'est ainsi qu'a été construit un fichier de données dans lequel les lignes représentent les différentes structures et les colonnes les variables. L'apurement a essentiellement consisté à vérifier le fichier de données en le nettoyant des valeurs manquantes ou incohérentes. Le traitement de base a consisté à procéder à des synthèses par tableaux et des synthèses par représentations graphiques.

1.3.6. Analyse des données et rédaction du rapport provisoire

L'exploitation, le traitement et l'analyse du fichier de données ainsi que des données secondaires et des informations recueillies lors de la recherche documentaire ont permis la rédaction du rapport provisoire qui a été soumis à l'ANPE et au BIT pour amendement. Un atelier de validation regroupant les différents partenaires de l'étude a été organisé.

1.4. Marché du travail, Information et Système d'information

Cette section est consacrée à la définition des mots clés de l'étude : travail, marché du travail, information et système d'information.

Selon le dictionnaire Larousse, le travail est défini comme la situation d'une personne qui agit en vue de produire quelque chose. En théorie économique, le travail s'entend comme l'ensemble des activités économiques, intellectuelles et manuelles organisées et coordonnées des hommes, aidés ou non par des machines, en vue de produire ou de contribuer à produire des biens et des services économiques, c'est-à-dire des valeurs d'usage répondant aux besoins des hommes et en contrepartie duquel le travailleur reçoit une rémunération (salaire). Dans ce sens, le travail constitue un facteur de production primaire.

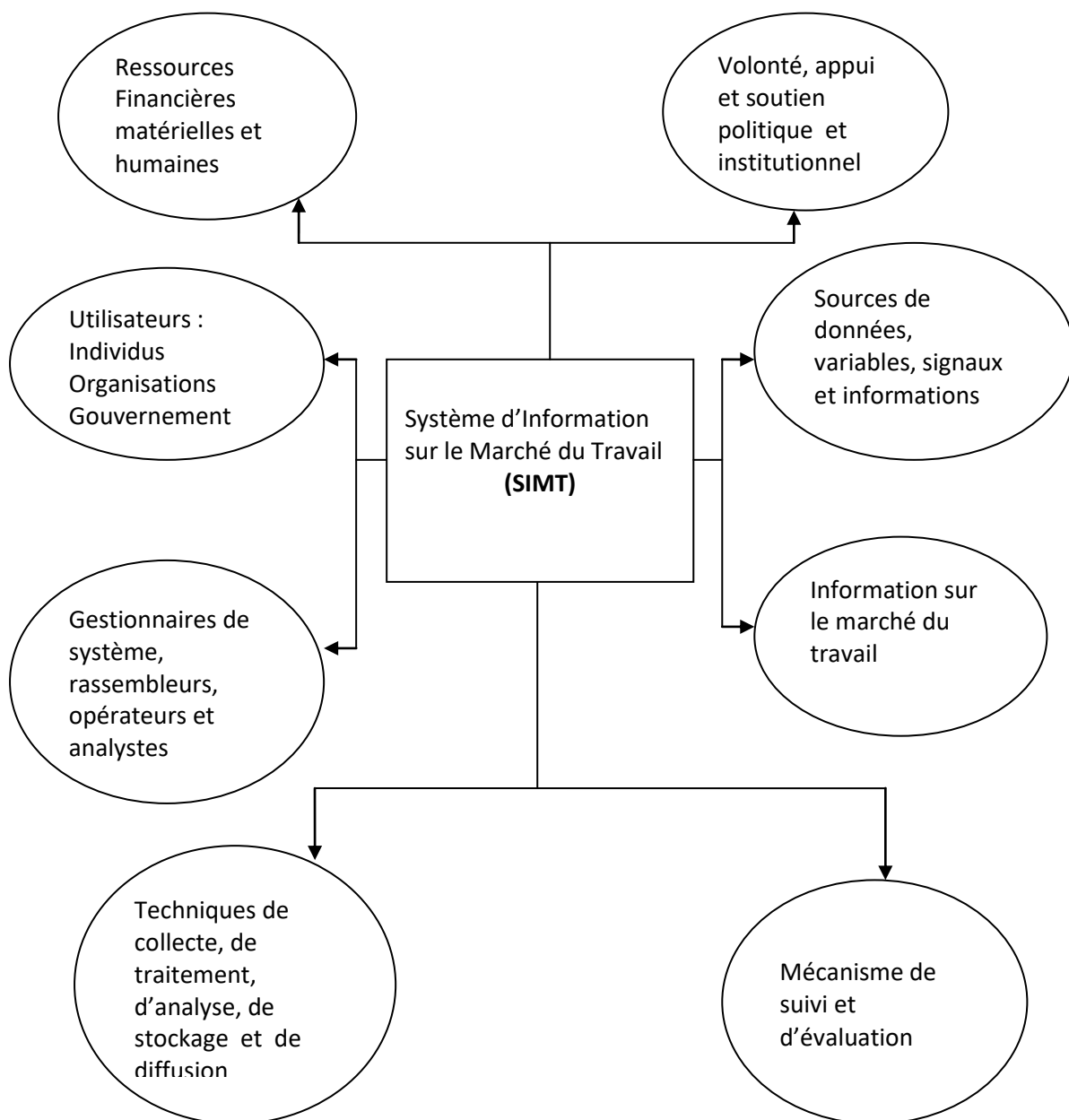
Le marché du travail est un espace virtuel dans lequel se rencontrent d'une manière plus ou moins organisée l'offre et la demande de toutes les formes de travail et dans lequel les salaires sont déterminés. Dans cet espace on retrouve l'ensemble des problèmes de l'emploi tels que le chômage, la durée du travail, la rémunération, le volume de la population active, etc. On parle très souvent de segmentation du marché du travail si par exemple on le positionne géographiquement ou si l'on le localise par secteur.

L'information sur le marché du travail est constituée de l'ensemble de faits, d'opinions de connaissances sur la nature, la taille, la composition d'un marché de travail particulier, ainsi que sur les changements dans son fonctionnement et le comportement de ses acteurs (Exemple : emploi, chômage, formation, salaires etc.).

Pour rester dans le même environnement conceptuel, le consultant rappelle les deux notions fondamentales du thème de l'étude : la notion d'information et celle de système d'information, telles que communément reconnues.

Dans la pratique des statistiques du travail on entend par information sur le marché du travail, les informations quantitatives et qualitatives sur les acteurs du marché du travail et leur environnement, ainsi que les informations utiles relatives aux institutions, aux politiques et aux règlements du marché du travail, toutes collectées avec des méthodologies et pratiques crédibles.

Figure 1 : Eléments du système d'informations sur le marché du travail¹



¹ AFRISTA, Développement et mise en place d'un système d'information sur le marché du travail, juillet 2007

Le système d'information quant à lui est défini comme l'ensemble des dispositions, procédures et mécanismes mis en place pour coordonner et fiabiliser la collecte, le traitement, le stockage, la récupération et la diffusion de l'information sur le marché du travail.

Un système d'information sur le marché du travail comprend alors les éléments suivants :

1. les utilisateurs (individus ou organisations) ;
2. les sources de signaux, d'indicateurs et d'informations ;
3. les gestionnaires du système, les rassembleurs de données, les opérateurs et analystes ;
4. l'information sur le marché du travail proprement dite ;
5. la méthodologie de collecte et d'analyse des données ;
6. les ressources financières, matérielles et humaines ;
7. les sous-systèmes formation du personnel et des utilisateurs finaux du système, réactions des utilisateurs (feedback) et évaluation, recherche, développement de méthodologies et publications.

Le schéma classique d'un système d'information se présente comme ci-dessous indiqué (Voir figure1 ci-dessus)

CHAPITRE 2. PRODUCTION DE L'INFORMATION DU MARCHE DU TRAVAIL

2.1. Organes techniques

2.1.1. La Direction Générale de la statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)

Créée en 2001 par décret N° 2001-149/PR du 09 Juillet 2001 portant attribution et organisation du Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme en remplacement de la Direction de la Statistique Générale, la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) est l'épicentre du système statistique national.

2.1.1.1. Mission, structure et ressources humaines de la DGSCN

La Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale est chargée de :

- la production et la mise à disposition des statistiques générales ;
- la coordination de la production, du traitement et de la publication des autres institutions ;
- l'élaboration des comptes nationaux et régionaux.

Elle comprend trois (3) directions :

1. la direction de la comptabilité nationale et des études économiques ;
2. la direction de la démographie et des statistiques sociales ;
3. la direction des échanges et de la coordination.

La Direction de la comptabilité nationale et des études économiques est chargée de :

- l'élaboration des comptes nationaux et des analyses économiques ;
- la collecte, le traitement, l'organisation et la synthèse des données sur l'économie nationale ;
- le suivi de l'évolution de la production et des prix ;
- la réalisation des études sectorielles et régionales ;
- la réalisation des études sur les conditions de vie des ménages et sur la pauvreté ;
- l'élaboration des statistiques du commerce extérieur.

Cette direction est structurée en quatre (4) divisions :

1. la division des comptes nationaux et de la prévision ;
2. la division des statistiques du commerce extérieur ;
3. la division des études des prix et des conditions de vie des ménages ;
4. la division des études économiques et des statistiques financières.

La Direction de la démographie et des statistiques sociales est chargée de :

- l'organisation et la réalisation du recensement de la population et de l'habitat ;
- l'organisation et la réalisation des études et enquêtes démographiques ;
- l'exploitation des documents d'état civil ;
- la production et la diffusion des statistiques sur l'environnement ;
- l'élaboration et la publication des statistiques sociales.

Elle est organisée en trois (3) divisions :

1. la division du recensement, de la cartographie et des statistiques de l'environnement ;
2. la division des études et enquêtes démographiques ;
3. la division des statistiques sociales et de l'état civil.

La Direction des échanges et de la coordination est chargée de :

- l'établissement de liens opérationnels avec les autres administrations et organisations en matière de production, traitement et publication des données et travaux statistiques ;
- l'inventaire et la coordination des travaux statistiques.

Elle comporte deux (2) divisions :

1. la division des échanges et des statistiques courantes ;
2. la division des publications et de la documentation.

Selon les enquêtes menées en 2007 auprès des structures productrices de statistiques, les ressources humaines en termes de cadres dans le domaine de la statistique à la DGSCN sont constituées de :

- 5 ingénieurs Statisticiens économistes dans le secteur économique et financier ;
- 2 ingénieurs statisticiens démographes ;
- 1 adjoint technique de la Statistique.

Selon l'entretien réalisé par le consultant en mai 2012 avec les responsables de la DGSCN, le personnel total de la Direction est de 173 personnes dont 121 hommes et 52 femmes. Parmi ce personnel on compte 8 Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE), 2 Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS), 6 Statisticiens Démographes (SD) et 1 Agent Technique de la Statistique (ATS). Au titre de la période indiquée la DGSCN comptait 8 statisticiens stagiaires et 4 en détachement.

2.1.1.2. La production statistique liée au marché du travail

Les sources de données

Les statistiques liées au marché du travail sont généralement produites par les recensements et les enquêtes tels que :

- Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)
- Les Enquêtes Budgets et Consommation (EBS)
- Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)
- Les Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS)
- Les enquêtes du Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB)
- Les enquêtes auprès des entreprises
- Autres enquêtes.

Les outils de collecte des données :

Les instruments de collecte de données les plus adaptés sont les questionnaires adressés aux chefs de ménage.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des données collectées lors du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat.

Les données de ce recensement sont représentées par 64 variables que l'on peut classer en 4 Catégories :

- Localisation du ménage (13 variables)
- Caractéristiques socio-démographiques des personnes recensées (27 variables)
- Mortalité au cours des 12 derniers mois (9 variables)
- Caractéristiques de l'habitat (15 variables)

Mais la classification qui nous intéresse dans le présent contexte c'est celle qui scinde l'ensemble des variables en variables liées aux indicateurs du marché du travail et les variables qui ne le sont pas. Après avoir constaté que les 13 variables de localisation sont souvent utilisées dans l'analyse des indicateurs du marché de travail et que les 27 variables décrivant les caractéristiques socio-démographiques des personnes recensées sont presque toutes des variables liées au marché du

travail, cette typologie est facile à établir. Nous obtenons au total que, sur les 64 variables du 4^{ième} recensement général de la population et de l'habitat, 40 peuvent intervenir d'une manière ou d'une autre dans le calcul des indicateurs du marché du travail.

Tableau 1 : Variables du 4^{ième} Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Togo 2010		
	LOCALISATION DU MENAGE	
1	Région/Lomé-Commune	
2	Préfecture/arrondissement	
3	Sous-préfecture si applicable	
4	Canton/Quartier de Lomé	
5	Numéro de la zone de dénombrement	
6	Milieu de résidence	
7	Village/Ville	
8	Hameau (si applicable)	
9	Quartier (si applicable)	
10	Ferme	
11	Numéro de la concession	
12	Numéro du ménage	
13	Type de ménage	
	CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES RECENSEES	
14	Noms et prénoms des personnes recensées	
15	Liens de parentés avec le chef de ménage	
16	Sexe des personnes recensées	
17	Situation de résidence des personnes recensées	
18	Date de naissance ou âge des personnes recensées	
19	Lieu de naissance des personnes recensées	
20	Ethnie des personnes recensées	
21	Religion des personnes recensées	
22	Présence de handicaps chez les personnes recensées	
23	Durée dans la résidence actuelle des personnes recensées	
24	Lieu de résidence antérieure des personnes recensées	
25	Possession d'acte de naissance des personnes recensées	
26	Survie du père	
27	Survie de la mère	
28	Fréquentation scolaire pour les personnes âgées de 3 ans et plus	
29	Niveau d'instruction (par cycle et type de formation)	
30	Dernière classe suivie	
31	Alphabétisation	
32	Statut d'occupation	• Occupé • Chômeur ayant déjà travaillé • Chômeur n'ayant jamais travaillé • Femme au foyer • Retraité • Etudiant/Elève • Rentier • Autre inactif
		• Indépendant • Employeur

33	Situation dans l'emploi	• Salarié permanent • Salarié temporaire • Aide familial • Apprenti • Membre de coopérative • Autre
34	Emploi exercé	
35	Etat matrimonial pour les résidents âgés de 12 ans ou plus	
36	Enfants nés vivants pour les résidentes du sexe féminin âgées de 12 ans ou plus	
37	Enfants actuellement en vie pour résidentes du sexe féminin âgées de 12 ans ou plus	
38	Naissances vivantes au cours des 12 derniers mois	
39	Nombre d'enfants parmi ces derniers (36) enregistrés à l'état civil	
40	Nombre d'enfants parmi ces derniers (36) actuellement en vie ?	
DECES SURVENUS AU COURS DES DOUZE DENIERS MOIS		
41	Décès survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois	
42	Le nombre de décès au cours des 12 derniers mois	
43	Nom du décédé au cours des 12 derniers mois	
44	Sexe du décédé au cours des 12 derniers mois	
45	Date de décès du disparu au cours des 12 derniers mois	
46	Âge de la personne au décès	
47	Décès durant la grossesse	
48	Décès au cours de l'accouchement	
49	Décès dans les 42 jours (six semaines) après la fin de la grossesse	
CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT		
50	Type de logement	
51	Nature des murs	
52	Nature du toit	
53	Nature du sol des pièces d'habitation	
54	Nombre de pièce dans le logement	
55	Statut d'occupation	
56	Principal mode d'éclairage	
57	Principale source d'énergie utilisée pour la cuisine	
58	Principale source d'eau à boire	
59	Principale source d'eau utilisée pour les autres usages (bain, lessive, vaisselle)	
60	Type d'aisance	
61	Mode d'évacuation des ordures ménagères	
62	Mode d'évacuation des eaux usées	
63	Biens possédés par le ménage	
64	Cheptel possédé par le ménage	

2.1.1.3. Enquêtes auprès des entreprises

Les enquêtes auprès des entreprises qui sont ciblées sur le marché du travail permettent d'obtenir des données plus crédibles sur l'effectif des employés, l'emploi rémunéré, les heures de travail, les salaires, le coût de la main-d'œuvre, la productivité du travail, les besoins de formation et les conditions de travail. Ces enquêtes, généralement réalisées par sondage (échantillonnage), en principe, devraient, sur une périodicité raisonnable constituer la source la plus indiquée d'actualisation des données sur l'emploi et le marché du travail.

Dans le cas du Togo, une enquête réalisée en 2002 par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale auprès des entreprises révèle que, dans le cadre des activités formelles, l'économie togolaise serait essentiellement constituée d'environ 1684 entreprises dont 26 (1,5%) entreprises agricoles, 119 (7,1%) industries, 88 (5,2%) du secteur Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et 1451 (86,2%) entreprises des services. L'effectif des employés dans ces secteurs s'élèverait à 41 241 personnes avec plus de la moitié (23 108) exerçant dans le secteur des services. Pour un nombre aussi limité d'entreprises, nul besoin d'opérer par sondage ou de recourir à l'échantillonnage, toutes les unités peuvent être recensées.

Tableau 2 : Répartition des entreprises et des employés selon le domaine d'activité (formelle) au titre de l'année 2002				
Domaine d'activité	Nombre d'entreprises		Nombre d'employés	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	26	1,5	4754	11,5
Industrie	119	7,1	11413	27,7
Bâtiment et Travaux Publics	88	5,2	1966	4,8
Services	1451	86,2	23108	56,0
Total	1684	100	41241	100

L'enquête porte sur un certain nombre de variables permettant de se faire une idée sur la situation actuelle (au moment de l'enquête) des entreprises enquêtées en matière de l'emploi et la production. Le tableau ci-dessous récapitule les variables renseignées au cours de l'enquête.

Tableau 3 : variables de l'enquête auprès des entreprises en 2002	
N°	Variable
01	Nom de l'entreprise
02	Raison sociale
03	Année de création
04	Année de démarrage de l'activité
05	Activité principale de l'entreprise
06	Chiffre d'affaire de l'entreprise en 2001
07	Chiffre d'affaires de l'entreprise en 2002
08	Effectif des hommes dans l'entreprise
09	Effectifs des femmes dans l'entreprise
10	Effectif total des employés de l'entreprise
11	Ventes réalisées par l'entreprise en 2001
12	Ventes réalisées par l'entreprise en 2002
13	Achats de l'entreprise en 2001
14	Achats de l'entreprise en 2002
15	Salaires en 2002
16	Valeurs des produits i de l'entreprise (i=1, 2,3)
17	Adresse postale de l'entreprise
18	Quartier de localisation de l'entreprise
19	Ville de localisation de l'entreprise
20	Région de localisation de l'entreprise
21	Forme juridique de l'entreprise

2.1.1.4. Archivage et diffusion des statistiques sur le marché du travail

Généralement les bases de données existantes ne sont pas mises à jour régulièrement. Les supports d'archivage utilisés sont les disques durs des ordinateurs, les CD-ROM, les clés USB dont les limites sont très connues.

En matière de diffusion, la transmission des informations aux utilisateurs se fait sur support papier. Il est toutefois à noter que, ces dernières années, le site de la DGSCN est opérationnel et diffuse en ligne les résultats des travaux statistiques réalisés (Résultats de 4^{ième} RGPH, MICS 3, MICS4 et QUIBB etc.).

2.1.2. Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative (MFPRA)

Le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative est régi par une série d'ordonnances et de décrets portant :

- Statut général de la Fonction publique ;
- Attributions et organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la réforme administrative;
- Principes généraux d'organisation des départements ministériels.

Au regard de ces textes, le MFPRA a pour mission générale d'appliquer la politique de l'Etat en matière de fonction publique et de réforme administrative. Il veille au respect des dispositions légales et réglementaires en ces matières et assure la gestion administrative des personnels de l'Etat. Il œuvre à la réforme et à la modernisation permanente de l'administration publique en vue de sa continuelle adaptation à l'évolution technologique, en initiant des actions et mesures de renforcement des capacités de l'administration et de développement de la productivité des services publics. Il est responsable de l'organisation, en rapport avec les ministères intéressés, des concours et examens d'accès à la fonction publique.

Les missions du département sont bien définies dans leur double dimension : fonction publique et réforme administrative. Sa première dimension relève d'une mission classique et sectorielle de l'Etat, relative à la gestion de ses moyens humains. La seconde dimension est novatrice. Elle se propose de renforcer les capacités d'anticipation et de réaction de l'administration par rapport à son environnement marqué de plus en plus par l'avènement du numérique. Elle poursuit à ce titre un double objectif de recherche d'efficacité de l'action publique et d'efficience des services publics.

L'organisation du MFPRA comprend :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général ;
- deux directions opérationnelles : la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP) et la Direction de la Gestion Informatique du Personnel de l'Etat (DGIPE).

L'Ecole Nationale d'Administration (ENA) est sous la tutelle du MFPRA.

En termes des ressources humaines, au titre de décembre 2009, le Ministère comptait 252 agents dont 183 hommes et 69 femmes alors que selon le tableau de bord de la DGIPE en date du 25 mai 2012, les effectifs des hommes est de 212, celui de femmes 94 pour un nombre total d'agents égal à 306.

2.1.2.1. La Direction de la Gestion Informatique du Personnel de l'Etat (DGIPE)

La DGIPE a pour attributions :

- l'élaboration du schéma directeur de la fonction publique ;
- la gestion informatique du personnel de l'Etat ;
- le suivi du personnel des collectivités locales ;
- l'appui aux organismes parapublics en matière d'élaboration de fichiers ;
- l'organisation du recensement général des personnels de l'Etat.

Cette direction gère le fichier des personnels de l'Etat et en assure la mise à jour permanente en fonction des recrutements et des différents événements qui affectent la carrière du personnel de l'Etat. Elle constitue par ailleurs l'interface avec le service de la solde du ministère des Finances.

Outre le secrétariat, la comptabilité et la gestion du personnel, la DGIPE comprend les 3 divisions suivantes:

- Enregistrement des données ;
- Contrôle et Statistiques ;
- Exploitation.

2.1.2.2. La Direction Générale de la Fonction Publique

La DGFP est organisée en 5 divisions :

Tableau 4 : Organisation de la Direction Générale de la Fonction Publique	
Organisation de la Direction Générale de la Fonction Publique	
1. La Division des recrutements et des révisions des situations (DRRS) comprend 4 sections :	• Recrutement des agents non fonctionnaires, SRNF • Intégration et révision des situations administratives des fonctionnaires et des contractuels SIRS • Nomination et contrat SNC • Révision des situations administratives des agents non fonctionnaires SRSNF
2. La Division des avancements, des sanctions et des mises en position (DASMP), comprend 4 sections	• Titularisation et avancement des fonctionnaires STAF, • Avancement et reclassements des agents non fonctionnaires SANF • Sanctions disciplinaires, des démissions et des absences irrégulières SSD • Congés et des mises en position SMP
3. Division des Etudes et de la Réglementation (DER) comprend 3 sections	• Etudes et réglementation • Contentieux • Statistique et Informatique
4. Division des Archives et de la Documentation (DAD) comprend 3 sections :	• Dossier personnel, • Archives • Documentation
5. La Division des Affaires communes (DAC) comprend 2 sections	• Secrétariat, renseignements et relations avec le public • Personnel, budget et comptabilité

2.1.2.3. L'Ecole Nationale d'Administration (ENA)

L'ENA a pour mission :

- la formation initiale des cadres moyens et supérieurs ;
- la formation continue par des actions de recyclage et de perfectionnement de courte durée pour les agents de l'administration ;
- la recherche appliquée.

L'accès à l'Ecole est soumis à deux types de concours, un concours interne ouvert aux agents de l'Etat en service dans les administrations et un concours externe ouvert aux étudiants âgés de 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et titulaire du BACII ou d'une Maîtrise en Droit.

Les durées de la formation sont de 2 ans pour le cycle III et de 3 ans pour le cycle II.

L'Ecole est ouverte aux ressortissants d'autres pays africains et développe un partenariat avec des institutions de formation ou d'aide à la coopération tant sur le plan sous-régional qu'international.

L'Ecole accueille en moyenne 500 élèves par an et ses ressources proviennent de ses fonds propres alimentés par les frais de scolarité (6500 FCFA par élève par an pour les togolais) et d'une subvention de l'Etat qui est de l'ordre de 7 millions de F CFA par mois.

2.1.2.4. Les données disponibles dans la base de données de la Fonction Publique

Nom et prénoms
 Sexe
 Âge /Date de naissance
 Lieu de naissance
 Situation matrimoniale
 Niveau d'éducation
 Diplômes obtenus
 Statut à la Fonction publique
 Département ministériel
 Activité professionnelle
 Catégorie et indices des salaires
 Départs à la retraite
 Licenciements
 Abandons
 Etc.

2.1.2.5. Evolution des agents de la fonction publique de 1983 à 2011

Pour une meilleure maîtrise des statistiques de l'emploi à la fonction publique, il peut être intéressant d'établir et de disposer de séries statistiques longues sur les agents de ce secteur.

Une étude réalisée en 2006 par le Ministère du Développement et l'Aménagement du Territoire et le PNUD sur le Programme National de Renforcement des Capacités au Togo (PNRC) a établi l'évolution des agents de la fonction publique au Togo de 1983 à 2005 (citant le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction publique 2006 comme source).

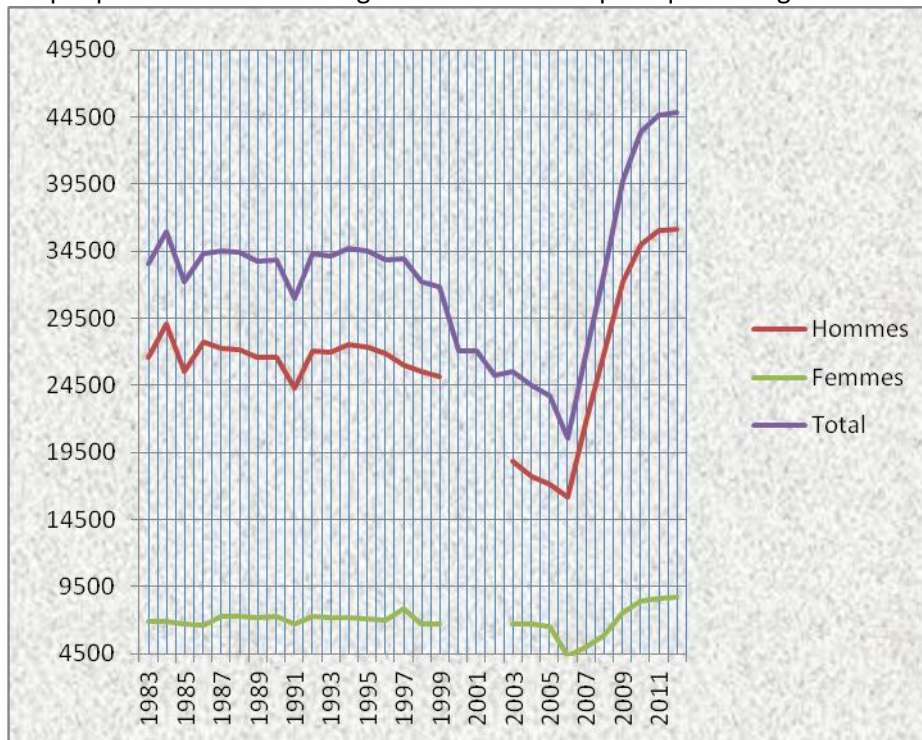
Ces données ont été complétées par celles couvrant la période 2002 à 2011.

On constate la présence de « trous » pour certaines années. Il a été également signalé que les effectifs sur cette période ne prennent pas en compte les enseignants auxiliaires.

De 1983 à 2005, l'effectif total des agents de la fonction publique au Togo a connu une évolution à la baisse passant de 33 516 à 20 579 soit une diminution de près de 40%. Depuis 2006 la tendance a été

inversée et à la fin avril 2012, il a atteint 44 851 agents dont 8675 femmes (soit 19%) et 36 176 hommes (81%).

Graphique 1 : Evolution des agents de la fonction publique au Togo de 1983 à 2011



Source : Programme National de Renforcement des Capacités au Togo (PNRC), 2006 et Direction de la Gestion Informatique du Personnel de l'Etat (DGIPE)²

2.1.2.6. Les concours de recrutement à la Fonction publique

Depuis quelques décennies, le recrutement des agents de la Fonction publique se fait par concours. Ces concours peuvent concerner tous les domaines de la Fonction publique ou peuvent cibler des départements précis (Education par exemple). Ces concours sont organisés en collaboration avec le service des examens et concours qui, en principe, doit disposer (si les données sont archivées) d'une banque de données sur les candidats qui sont, en réalité, des demandeurs d'emploi. C'est dans ce sens que la collecte administrative des dossiers des candidats aux divers concours organisés dans le cadre de la Fonction Publique peut alimenter la base de données du système d'information sur le marché du travail.

2.1.3. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

La protection sociale est vue comme une série d'actions publiques initiées par les Etats, les ONG, ou autres structures pour faire face à la vulnérabilité et à la pauvreté. Elle comprend l'assistance et l'assurance de protéger les citoyens des risques, des conséquences des aléas de la vie, de la discrimination et des abus.

² Un rapport de mission d'appui à la mise en place d'un cadre stratégique national de réforme et de modernisation de l'administration publique togolaise publié en 2008 par le Ministère de la Fonction publique, de la réforme administrative et des relations avec les institutions de la République et le PNUD fait état de l'évolution des agents de l'Etat de 1983 à 2005, mais avec des effectifs qui diffèrent de ceux du PNRC de 2006.

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux. Il s'agit de situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, charges de famille...)

2.1.3.1. Création, branches d'activités et organisation

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a été créée le 12 novembre 1973 par ordonnance n° 39/73 en tant qu'Etablissement Public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière au profit des travailleurs soumis aux dispositions du Code du Travail Togolais. La loi 2001-016 du 29 novembre 2001 a redéfini son cadre institutionnel et juridique en l'érigeant en établissement de droit privé d'utilité publique.

Selon les statistiques de la Division Budget et Statistique de la CNSS, au titre de Décembre 2011, l'effectif des employés de la Caisse est de 337 agents dont 221 hommes et 116 femmes. Au titre de l'année 2011, le nombre d'entreprises affiliées à l'établissement est de 8376 avec un nombre total de 75352 employés.

La Caisse gère plusieurs branches de sécurité sociale, à savoir :

- la Branche des Prestations Familiales chargée du service des prestations familiales et de maternité;
- la Branche des Pensions chargée des prestations de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès ;
- La branche des Risques Professionnels chargée des prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- Une branche de retraite complémentaire.

Elle est dirigée par deux organes :

- Un Conseil d'Administration (12 membres) qui est l'organe de décision
- Une Direction Générale qui constitue l'organe d'exécution.

Pour la réalisation de ses activités, la CNSS dispose de 6 Directions :

- La Direction financière et comptable,
- La Direction du Recouvrement,
- La Direction des Prestations,
- La Direction Administrative,
- La Direction de l'organisation des systèmes,
- La Direction de l'Audit Interne et de l'Inspection

Elle compte cinq (05) agences installées dans les différentes régions du pays.

Au titre du 31 décembre 2007, selon une étude réalisée *sur la protection sociale et la gestion médicale de l'indigence au Togo* par Alioune Kamara /oscar en décembre 2008, l'établissement avait un effectif de 293 agents dont cinquante(50) cadres et deux cent quarante trois (243) employés et comptait un nombre de 65 767 assurés sociaux couvrant les salariés du secteur privé et parapublic, les contractuels et les enseignants confessionnels ainsi que les Agents permanents de l'Etat. Le taux global des cotisations est de 20,5 % des salaires dont 16,5 % à la charge de l'employeur et 4 % comme part du salarié.

La masse globale des cotisations recouvrées au cours de la même période était d'environ seize (16) milliards de francs CFA tandis que le montant de la redistribution de prestations variées était estimé à près de treize (13) milliards de francs.

La Caisse de Retraite du Togo couvre quant à elle les retraités fonctionnaires et militaires. Les cotisants sont au nombre de 22.000 (direction de la caisse 2008).

Ces statistiques révèlent l'importance de la CNSS et chiffrent la contribution de l'institution à l'amélioration des conditions de vie et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'emploi.

Ensuite, les assurés sociaux et leurs caractéristiques constituent une part non négligeable de l'emploi salarié national dont la connaissance doit être prise en compte dans le système d'information sur le marché du travail.

Pour réaliser les tâches statistiques au niveau de la CNSS, la structure dispose d'un Ingénieur des Travaux statistiques qui est le chef service Budget et Statistiques.

2.1.3.2. Production des statistiques liées au marché du travail

La collecte des données de la CNSS est essentiellement administrative et se fait au niveau des entreprises et de la Fonction publique.

Les outils de collecte des données sont essentiellement constitués de fiches de déclaration. Les principales statistiques utiles pour l'analyse du marché du travail sont contenues dans les déclarations d'immatriculation d'un employeur, l'état de recensement des travailleurs et les demandes d'immatriculation des travailleurs.

Déclaration d'immatriculation de l'employeur

Identification de l'entreprise : Cette rubrique donne les informations d'identification de l'entreprise ou de personne qui emploie le personnel domestique.

Dénomination de l'entreprise

Nom et prénom de l'employeur/Nom et prénom de l'employeur de personnel domestique

Adresse postale de l'employeur

Banque de l'employeur

Compte bancaire de l'employeur

Date du début d'activité en tant qu'employeur

Date d'adhésion de l'entreprise au régime complémentaire

Structure de l'entreprise ou employeur de personnel domestique : Ici, la principale information est l'effectif du personnel employé

Nombre d'établissements que compte l'entreprise

Effectif total du personnel employé dans l'entreprise ou chez l'employeur du personnel domestique

Nom du siège de l'entreprise

Adresse du siège de l'entreprise

Nature de l'entreprise : Les entreprises sont classées selon leur nature en 8 catégories : Agricole, artisanale, commerciale, industrielle, profession libérale, administration publique, à but désintéressé et Organisation Non Gouvernementale (ONG)

Forme juridique de l'entreprise

Pour la forme juridique, quatre groupes d'entreprises ont été établies : les administrations, les sociétés commerciales, les propriétés individuelles et autres sociétés. Le tableau ci-dessous donne le contenu complet des différents groupes.

Les formes juridiques des entreprises affiliées à la CNSS

Tableau 5 : Quelques critères de regroupements des entreprises	
Administrations	Etat
	Collectivité publique
	Etablissements publics
	Société d'Etat
	Société d'économie mixte
Sociétés commerciales	Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.)
	Société Anonyme (S.A.)
	En nom collectif
	De fait
	En commandite simple
	En commandite par action
Propriété individuelle	Profession libérale
	Etablissement
	Coopérative
Autres sociétés	Syndicat
	Société mutualiste
	Association sportive
	Association civile
	Association religieuse

Secteur économique

L'entreprise peut être classée dans le secteur privé, parapublic, public ou le secteur mixte.

Secteur activité

Ici, l'on définit l'activité principale, l'effectif du personnel se consacrant à l'activité principale, le risque de maladie professionnelle lié à cette activité. On définit ensuite de façon similaire les autres activités annexes ou secondaires.

Pour le personnel domestique on distingue 7 types : Boy, Aide, Chauffeur, cuisinier, gardien, jardinier et autres catégories.

Enregistrement des dirigeants de l'entreprise

Le nom et prénoms, le sexe, la nationalité et l'adresse postale des dirigeants sont les principales caractéristiques retenues lors de la déclaration d'immatriculation.

Demande d'immatriculation d'un travailleur

Lors de la demande d'immatriculation d'un travailleur, la fiche que ce dernier doit remplir renferme les informations ci-dessous

Nom de naissance du travailleur

Nom de l'époux du travailleur

Sexe du travailleur

Date de naissance du travailleur

Lieu de naissance du travailleur

Etat du travailleur (Actif, Non actif, Pensionné, Décédé et Invalide)

Pays de naissance du travailleur

Nationalité du travailleur
 Type d'assuré
 Situation familiale du travailleur
 Banque du travailleur
 Qualification professionnelle
 Emplois antérieurs

Tableau 6 : Informations sur le marché du travail disponible à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	
N°	Information sur le marché du travail
01	Identification de l'entreprise
02	Dénomination de l'entreprise
03	Banque de l'employeur
04	Date du début d'activité en tant qu'employeur
05	Date d'adhésion de l'entreprise au régime complémentaire
06	Nombre d'établissements que compte l'entreprise
07	Effectif total du personnel employé dans l'entreprise
08	Effectif du personnel chez l'employeur du personnel domestique
09	Nature de l'entreprise
10	Forme juridique de l'entreprise
11	Secteur économique de l'entreprise
12	Activité principale du travailleur
13	Risque de maladie professionnelle lié à l'activité principale
14	Activité secondaire/annexe i
15	Risque de maladie professionnelle lié à l'activité annexe i
16	Nom de naissance du travailleur
17	Nom de l'époux du travailleur
18	Sexe du travailleur
19	Date de naissance /Âge du travailleur
20	Lieu de naissance du travailleur
21	Etat du travailleur (Actif, Non actif, Pensionné, Décédé et Invalide)
22	Pays de naissance du travailleur
23	Nationalité du travailleur
24	Type d'assuré
25	Situation familiale du travailleur
26	Banque du travailleur
27	Qualification professionnelle du travailleur
28	Emplois antérieurs
29	Date d'embauche du travailleur
30	Rémunération brute mensuelle du travailleur

Etat de recensement des travailleurs

L'état de recensement des travailleurs résume sous forme de tableau les informations sur le numéro d'assurance, nom et prénoms, l'emploi, la qualification professionnelle, la date d'embauche, la rémunération brute mensuelle du travailleur, ainsi que le numéro de l'employeur précédent, sa raison sociale et l'emploi précédemment exercé.

2.1.3.3. Archivage et Diffusion des statistiques du travail

L'archivage des données sur le marché du travail se fait dans un cadre général de l'informatisation de la Caisse qui utilise un serveur auquel le chef service Budget et Statistiques a accès pour extraire et compiler les données qui lui sont indispensables.

La CNSS n'a pas un site internet. L'accès aux données de l'institution est subordonné à une autorisation du Directeur Général.

2.1.4. Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)

2.1.4.1. Création, attributions et organes

Depuis plus de deux décennies, en Afrique et au Togo, les questions de pauvreté, de l'emploi et de la croissance économique sont devenues une préoccupation réelle des gouvernants, des décideurs, des ONG et des bailleurs de fonds.

Au Togo, selon les études réalisées par les chercheurs de l'Université de Lomé et les analyses du Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB), le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et les taux de chômage et de sous-emploi ont atteint des proportions alarmantes. Dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté et le chômage, le gouvernement togolais a mis en place des réformes dont l'emploi est identifié comme axe majeur. C'est dans ce cadre qu'a été créée en 2006 par la Loi N°2006-010 du 13 Décembre 2006 portant code du travail (Articles 202-205), l'Agence Nationale pour l'Emploi dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement sont définis comme suit :

L'Agence Nationale Pour l'Emploi, est un établissement public chargé des questions de l'emploi et doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Elle a pour mission de :

- contribuer à l'élaboration de la politique nationale en matière d'emploi ;
- constituer une banque de données fiables sur l'emploi et la main-d'œuvre en relation avec toute banque de données existante dans d'autres départements ou organismes ;
- promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage ;
- prospecter les emplois disponibles et développer les relations en entreprise ;
- orienter les demandeurs d'emploi vers les centres de formation professionnelle et participer à la formation en entreprise des travailleurs, à leur recyclage et éventuellement à leur reconversion professionnelle ;
- délivrer à tout demandeur d'emploi, tant national qu'étranger, une carte d'inscription ;
- recevoir les demandes et les offres d'emploi ;
- aider au placement des personnes qui sollicitent ses services ;
- traiter toutes les questions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre au plan national et international ;
- participer à l'organisation des concours et examens de formation ou de perfectionnement professionnels.

Les organes de l'agence nationale pour l'emploi sont : le conseil d'administration de 7 membres et la Direction Générale qui comprend quatre départements :

- le Département de l'Observatoire de l'Emploi (DOE) ;
- le Département de l'Orientation Professionnelle et de la Prospection (DOPP) ;
- le Département d'Appui à la Création d'Emploi (DACE) ;
- le Département de l'Administration et des Finances (DAF).

2.1.4.2. Le Département de l'Observatoire de l'Emploi (DOE)

Le département de l'observatoire de l'emploi est chargé de :

- recueillir, traiter les données statistiques relatives à l'emploi et à la main-d'œuvre en vue d'élaborer des indicateurs pertinents et d'établir une situation périodique de l'emploi et de la main-d'œuvre ;
- publier périodiquement les résultats des recherches et des études.

Ce département comprend deux services : le service de l'informatique et de la statistique et le service de la communication. C'est un département relativement jeune dont le directeur a pris service en avril 2012.

2.1.4.3. Le Département de l'Orientation Professionnelle et de la Prospection (DOPP)

Le département de l'orientation professionnelle et de la prospection a pour mission de :

- recevoir les demandes et les offres d'emploi ;
- effectuer les placements ;
- initier les mesures de reconversion professionnelle des demandeurs d'emploi et des chômeurs de longue durée ;
- prospector les emplois disponibles et développer les relations en entreprises ;
- conseiller et orienter les demandeurs d'emploi vers les centres de formation professionnelle pour leur reconversion et recyclage ;
- participer à l'organisation de la formation en entreprise.

Depuis le démarrage de ses activités, de décembre 2010 à décembre 2011, le département a enregistré dans sa base de données 23000 demandes d'emplois et en a placé 600, soit un taux de placement de 2,6%. Il anime des ateliers de recherche d'emploi et conseille les demandeurs d'emplois.

La principale source de données de l'observatoire est la collecte administrative des données. L'outil de collecte est la fiche d'enregistrement qui comporte les informations suivantes :

- 1) Numéro d'enregistrement ;
- 2) Date d'enregistrement ;
- 3) Lieu d'enregistrement ;
- 4) Nom et prénoms ;
- 5) Date de naissance ;
- 6) Lieu de naissance ;
- 7) Sexe ;
- 8) Nationalité ;
- 9) Adresse postale ;
- 10) Téléphone fixe ;
- 11) Téléphone portable ;
- 12) Fax ;
- 13) Catégorie du permis de conduire (facultatif) ;
- 14) Recherche du premier emploi
- 15) Si non emploi actuel (pour ceux qui sont en activité) ;
- 16) Si non indiquer le dernier emploi (pour ceux qui ne sont pas en activité)
- 17) Emploi recherché avec précision du poste ;
- 18) Niveau d'étude atteint ;
- 19) Dernier diplôme obtenu ;
- 20) Titre du diplôme obtenu ;

- 21) Année d'obtention du diplôme ;
- 22) Domaine d'étude/S spécialité ;
- 23) Type de contrat souhaité ;
- 24) Les langues parlées, écrites et lues ;
- 25) Nom de la personne à contacter en cas de besoin.

Remarquons que dans cette liste d'informations, il manque des éléments qui, généralement font partie des informations de base nécessaires et utiles pour un observatoire de l'emploi :

- a) Adresse électronique ;
- b) La personne est-elle handicapée ?
- c) Si oui quel type d'handicap ;
- d) Situation matrimoniale ;
- e) Nombre de personnes à charge.
- f) Nombre de fois que le candidat a passé un concours de recrutement à la fonction publique ;
- g) Nombre de fois que le candidat a passé un test/entretien pour recrutement ;
- h) La durée du dernier emploi (pour ceux qui ont été déjà employés) ;
- i) Connaissance en informatique (Traitement de texte, tableurs, questionnaires de bases de données, présentation, Internet).

2.1.4.4. Le Département d'Appui à la Création d'Emploi (DACE) ;

Le département d'appui à la création d'entreprise comprend deux services (le service des programmes et le service de la promotion de l'auto-emploi) et a pour mandat de :

- appuyer les jeunes promoteurs dans la conception et la réalisation des activités génératrices de revenus en concertation avec les autres institutions intervenant en la matière ;
- exécuter les programmes nationaux de pré-insertion et de création directe d'emplois ;
- procéder à l'évaluation et au suivi des projets et programmes.

Au cours de l'année 2010-2011 le département a :

- accueilli 552 porteurs d'idées et de projets ;
- formé, pour une durée allant de 6 à 12 mois, 210 porteurs d'idées ou de projets ;
- enregistré 35 plans d'affaires ;
- transmis pour recherche de financement 15 dossiers.

L'exécution des activités est sanctionnée par des rapports, conservés et archivés sous forme électronique.

Dans l'accomplissement de ses tâches, le département d'appui à la création d'entreprise reçoit du département de l'observatoire de l'emploi des statistiques sur les porteurs d'idées/ de projets ainsi que sur l'auto-emploi. C'est sur la base de ces informations que l'on élabore le plan d'activité du département.

2.1.4.5. Le département de l'Administration et des Finances (DAF).

Le département de l'administration et des finances est constitué de deux services (le service administratif et financier et le service juridique) et s'occupe de :

- la gestion des ressources humaines ;
- la préparation et l'exécution du budget ;
- l'élaboration des états financiers, ainsi que du rapport d'activités de l'ANPE ;
- l'évaluation et la programmation financière des programmes d'emploi.

Malgré les efforts consentis, l'ANPE reste confrontée aux problèmes de matériel (immobilier, matériel de bureau et matériel informatique, matériel roulant). Pour le moment le département ne dispose que d'un seul véhicule. D'autres véhicules sont attendus incessamment.

Parmi les activités financières courantes, on note également l'aménagement et l'équipement des antennes ANPE de Kara, Sokodé, Atakpamé et Kpalimé et Tsévié, Tabligbo, ainsi que celles de Lomé (Adéwi, Baguida, Ahadzi Kpota et de l'université).

Ressources humaines

L'effectif du personnel de l'ANPE est de 53 agents au titre de juin 2012. Il est composé de :

- fonctionnaires émergeant à la fonction publique (24,5%) ;
- personnel cadre permanent (5,7%) ;
- personnel d'appui permanent (13,2%) ;
- stagiaires (22,6%) ;
- Volontaires du Programme de Volontariat National -PROVONAT (34%).

Le tableau 7 donne les détails de la situation du personnel de l'ANPE par catégorie au titre de juin 2012.

Tableau 7 : Situation du personnel de l'ANPE par catégorie			
	Effectif		
Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Fonctionnaires	12	1	13
Personnel Cadre Permanent	1	2	3
Personnel d'Appui Permanent	6	1	7
Stagiaires (AIDE)	9	3	12
Volontaires (PROVONAT)	8	10	18
Total	36	17	53

Source : ANPE

A l'ANPE l'effectif des hommes est de 36 (soit 68% de l'effectif total) contre 17 (soit 32%) pour les femmes. Cet effectif est donc pratiquement le double de celui des femmes. On constate que sur l'effectif total du personnel, près de 56,7% sont soit des stagiaires (22,6%) ou soit des volontaires du programme de volontariat national-PROVONAT (34%). Pour plus d'informations sur le Programme de Promotion du Volontariat National au Togo (PROVONAT), voir la section 2.2.6.

2.2. Producteurs potentiels

2.2.1. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP)

L'importance et le rôle du secteur agricole dans l'économie n'est plus à démontrer. Les statistiques de 2007 indiquent que 75% de la population active pratiquent l'agriculture qui contribue à 42% au Produit Intérieur Brute (PIB) (<http://www.erails.net/TG/>). C'est compte tenu de cette importance qu'il est indispensable de disposer de batteries d'informations fiables, suffisamment désagrégées et régulièrement mises à jour.

Parmi la dizaine d'institutions centrales et déconcentrées qui collectent, traitent, analysent et diffusent les données statistiques dans le domaine agricole, alimentaire et environnemental, la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) joue un rôle central. Elle a vu le jour en 1997 par

élargissement des compétences de l'ancienne Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles (DESA) à l'Informatique et à la documentation. Rappelons que la DESA a été créée en 1972

Parmi les attributions de la DSID, on note, entre autres, la conception, la réalisation, le suivi de toutes les actions de collecte des données socioéconomiques du secteur primaire et leur diffusion. Chaque année, la DSID évalue la situation agricole et alimentaire du pays afin d'informer à temps les autorités sur les dispositions à prendre en cas de surplus ou de déficit alimentaire enregistré. Dans les régions, la DSID est représentée par les divisions de la Planification, de la formation et des statistiques agricoles.

2.2.1.1. Les missions et tâches de la DSID

Organisation de la DSID

La DSID comprend trois divisions, La Division des Statistiques Agricoles (DSA), la Division Informatique et la Division de la Documentation et de l'Information agricole (DDIA).

La Division des Statistiques Agricoles (DSA) :

- conçoit, réalise et suit toutes les actions de collecte des données socio-économiques sur le secteur rural ;
- génère les données sur la production agricole et établit le bilan alimentaire.

La Division Informatique est chargée :

- de la mise en œuvre du plan d'informatisation ;
- de la coordination de toutes les activités informatiques du MAEP ;
- de la centralisation des informations pour alimenter le tableau de bord du département.

La Division de la Documentation et de l'Information Agricole (DDIA) s'occupe :

- de toutes les questions relatives à la documentation, à l'information et aux archives agricoles ;
- de la mise en place d'un système national de documentation et d'information agricole (SNDIA) ;
- de la réorganisation et de la redynamisation du réseau national d'information et de documentation agricoles du Togo (RENIDAT) ;
- de la liaison avec les institutions régionales et internationales œuvrant dans le domaine de l'information pour le développement.

Les activités traditionnelles de la DSID

Les tâches courantes de la DSID couvrent la réalisation des recensements agricoles, des enquêtes (système Permanent d'enquête-SPE), le relevé de prix sur les marchés, l'évaluation des stocks céréaliers etc.

Trois recensements agricoles ont été réalisés en 1972, 1982, 1996 et le quatrième est en cours d'exécution.

2.2.1.2. Les données en rapport avec le marché du travail et l'emploi

Le recensement agricole a bien sûr comme principal objectif la collecte des données sur le secteur agricole. Mais comme il est de principe, la collecte des données spécifiques à l'agriculture est toujours précédée d'un module de base qui identifie, localise et décrit les chefs de ménages. Et c'est

à ce niveau que certaines variables liées au marché du travail, à l'emploi et à la formation professionnelle sont renseignées.

Sur la base du questionnaire du recensement de l'agriculture, réalisé en 2011 par la Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, les variables qui ont un intérêt pour l'analyse du marché du travail sont les suivantes. (Voir tableau 8)

Tableau 8 : Les variables liées au marché du travail et à l'emploi dans le recensement agricole 2011	
N°	Dénomination de la variable
	LOCALISATION DES MENAGES
01	Région
02	Préfecture
03	Sous-préfecture
04	Canton
05	Milieu de résidence
06	Ville-Village
07	Quartier/hameau/ferme
	CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES
08	Nom et prénoms du Chef de ménage
09	Sexe du Chef de ménage
10	Situation matrimoniale du Chef de ménage
11	Âge en années révolues du chef de ménage
12	Niveau d'instruction du chef de ménage
13	Taille du ménage
14	Le nombre d'hommes dans le ménage
15	Le nombre de femmes dans le ménage
16	Activités agricoles exercées par les membres du ménage
17	Activités non agricoles exercées par les membres du ménage
18	Nombre d'actifs agricoles âgés de 15 ans et plus
19	Nombre d'actifs agricoles hommes âgés de 15 ans et plus
20	Nombre d'actives agricoles femmes âgées de 15 ans et plus

2.2.1.3. Les publications

Les publications de la Direction portent essentiellement sur :

- l'évaluation de la situation agricole et alimentaire du pays ;
- les mercuriales ;
- l'évaluation des dégâts causés par les inondations dans le secteur agricole ;
- l'évaluation des stocks céréaliers du pays ;
- le dispositif de suivi de la campagne agricole ;
- les différentes études sur le secteur primaire ;
- le bulletin régional trimestriel sur l'approvisionnement des marchés et les prix dans le cadre du RESIMAO.

2.2.1.4. Les principaux utilisateurs des données produites par la DSID et les partenaires

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale(DGSCN), la Direction de l'Economie sur le plan national et les institutions

internationales telles que la FAO, le FMI, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, ainsi que les individus, les ONG constituent les principaux utilisateurs des données produites par la DSID.

L'UEMOA, le CILSS/Centre AGRHYMET, la CEDEAO, la FAO, le FIDA, l'UE, le FMI et la Banque Mondiale sont les principaux partenaires de la DSID.

2.2.2. Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA)

Le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA), est le ministère de tutelle des services liés aux enseignements primaire, secondaire et l'alphabétisation. Il a pour mission la mise en œuvre de la politique éducative du gouvernement. La structure générale du ministère comprend :

- Le cabinet du ministre ;
- Les services centraux ;
- Les services extérieurs ;
- Les institutions et organismes rattachées
- Les dispositions diverses et finales.

Dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'information sur le marché du travail, le point focal est la Direction de la Planification de l'Education et de l'Evaluation (DPÉE) qui est chargée de l'élaboration des stratégies de mise en œuvre de la politique sectorielle du ministère et de la coordination de l'ensemble des actions de développement et d'évaluation du système éducatif. Elle compte 3 divisions :

- La division de la carte scolaire et des statistiques ;
- La division des études prospectives et de l'évaluation ;
- La division des constructions et des équipements scolaires.

La division de la carte scolaire et des statistiques comprend deux sections :

- La section de la carte scolaire ;
- La section des statistiques.

C'est cette dernière section qui est chargée de la production des statistiques et des indicateurs d'éducation qui sont liés au marché du travail. Les effectifs des diplômés de l'enseignement primaire et secondaire sont également disponibles.

Le ministère dispose d'un site Web à l'adresse www.edc.tg et est utilisateur des statistiques de l'emploi et du marché du travail issues de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN).

2.2.3. Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle. Dans son organigramme, après le cabinet et le secrétariat général, on note 7 directions :

- Direction de l'enseignement technique supérieur ;
- Direction de l'enseignement technique secondaire ;
- Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- Direction des affaires communes ;
- Direction des examens, concours et certifications ;
- Direction des Statistiques, de la Recherche et de la Planification (DSRP) ;
- Direction de la pédagogie et des programmes.

Tous comme dans le cas du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation, la DSRP joue le rôle de point focal dans le système d'information sur le marché du travail.

Les statistiques sur les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, les filières et les diplômés sont disponibles et accessibles à la DSRP.

Les annuaires statistiques électroniques sont publiés au site www.dsrp.tg et distribués gratuitement sur CD.

2.2.4. L'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur sont investis de la mission de produire et transmettre des connaissances aux étudiants inscrits dans diverses facultés et écoles. La maîtrise de ces connaissances est sanctionnée par un diplôme qui positionne les jeunes spécialistes sur le marché du travail. Le nombre et les caractéristiques des jeunes diplômés à la recherche d'un emploi constituent un aspect non négligeable dans la connaissance des demandeurs d'emplois. Les statistiques sur les diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle sont des données administratives disponibles dans les Directions des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) des universités de Lomé et de Kara ainsi que dans les directions des universités et établissements privés. Les diplômes concernés sont : la licence, le master, le doctorat et les Brevets de Technicien supérieur (BTS).

Parmi les établissements d'enseignement supérieur, nous pouvons citer :

- Université de Lomé (UL) ;
- Université de Kara (UK)
- Université catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité Universitaire de Lomé (UCAO-UUL) ;
- BK Université ;
- Ecole Supérieure de Gestion, d'Informatique et des Sciences (ESGIS) ;
- Université Libre Africaine de Technologie et des Sciences Appliquées (ULATSA) ;
- Institut Universitaire d'Agoè-Nyivé.

2.2.5. Agences privées d'intermédiation

L'absence totale au Togo de structures publiques chargées du placement des demandeurs d'emploi a conduit à l'émergence, dans le secteur privé de bureaux privés de placement (BPP). Ces bureaux font des prestations payantes. Ils reçoivent des demandes d'emploi de la part des individus et des offres d'emploi en provenance des entreprises privées ou d'autres institutions. Ils font les placements des demandeurs d'emploi auprès des entreprises selon le profil exprimé. Ces bureaux enregistrent donc les demandes et les offres d'emploi et produisent donc des statistiques sur le marché du travail.

Les bureaux privés de placement ont fait leur apparition au Togo dans les années 2000. Parmi eux les plus connus sont :

Africa Search (2009);

Lucratif (2006);

Consult Services Synergie (2006);

Agence Welcome (1997)

Conseils Réunis (1989).

Le tableau de l'annexe 6 récapitule les structures productrices ou productrices potentielles des statistiques sur le marché du travail et de la formation professionnelle (voir annexe 6).

L'annexe 8 fait le point sur les forces et les faiblesses des principales sources de production de statistiques du marché du travail et présente les propositions pour l'amélioration de leur fonctionnement.

2.2.6. Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des Jeunes (Programme de Promotion du Volontariat National au Togo-PROVONAT)

Programme de Promotion du Volontariat National au Togo (PROVONAT) est une initiative du Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes. Il est doté d'un budget gouvernemental de 500 millions de F CFA et bénéficie d'un appui du PNUD, du Programme des Volontaires des Nations Unies et de France Volontaires.

Adressé aux jeunes diplômés issus des différents types d'enseignement et primo-demandeurs d'emploi, le Programme de Promotion du Volontariat National au Togo (PROVONAT) vise à :

- mobiliser et valoriser les compétences et les ressources humaines disponibles au Togo pour la réalisation des activités de développement ;
- promouvoir et valoriser l'engagement volontaire et participer aux programmes et activités de développement au Togo ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations pauvres en renforçant les capacités au niveau des communautés et des structures d'appui.

Les candidats au programme doivent remplir certaines conditions à savoir :

- Être de nationalité togolaise ;
- Être majeur ;
- Jouir de tous ses droits civiques ;
- Avoir une bonne moralité ;
- Remplir les conditions physiques exigées pour les personnes exerçant des activités de même nature au sein de la structure d'accueil.

Ces conditions sont validées lors d'un examen médical auprès d'un médecin agréé par le Comité de Gestion du volontariat national

Après le dépôt de candidature, les postulants passent les étapes du recrutement.

Les candidats retenus pour participer au programme sont envoyés dans des structures d'accueil :

- Administration publique ;
- Collectivités locales ;
- Organisations non gouvernementales ;
- Confessions religieuses ;
- Organisations syndicales.

Les volontaires signent un contrat à durée déterminée de six mois voire un an, renouvelable cinq fois et perçoivent, selon leur niveau, une allocation mensuelle de 40 000 F CFA pour les titulaires de diplômes inférieurs ou égaux au BAC II et de 60 000 F CFA pour ceux qui ont un niveau supérieur au BAC II.

En dehors de ces allocations mensuelles, le volontaire jouit d'autres avantages. Il est déclaré à la CNSS et bénéficie d'une cotisation mensuelle de 6000 F CFA que la structure d'accueil lui comptabilisera en fonction du nombre de mois ou d'années passées, somme qui lui sera versée au terme de son contrat en guise de soutien. Les plus chanceux pourront éventuellement, suite à leurs bonnes performances, être recrutés.

Les données statistiques collectées au niveau du programme concernent essentiellement les candidats que l'on peut classer parmi les demandeurs d'emploi.

CHAPITRE 3.

INVENTAIRE ET BILAN CRITIQUE DES SOURCES EXISTANTES D'INFORMATION SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les sources traditionnelles d'information sur le marché du travail et l'emploi sont :

- les registres administratifs ;
- Les recensements de la population et de l'habitat ;
- les enquêtes auprès des ménages ;
- les enquêtes auprès des entreprises (y compris les entreprises industrielles et commerciales) ;
- les enquêtes mixtes.

Dans le présent chapitre, après un bref exposé des résultats, à titre d'exemple, relatifs à chacune des sources, nous avons procédé à une analyse critique de ces résultats.

3.1. Les données (registres) administratives

Afin d'évaluer et suivre la productivité et l'efficacité des structures administratives, des plans d'action et programmes de développement, l'on fait appel aux statistiques des registres administratifs. C'est le cas par exemple, des statistiques élaborées par la Direction de la Gestion Informatique du Personnel de l'Etat (DGIPE) de la Direction Générale de la Fonction Publique (Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative), les Ministères de différents degrés et types d'enseignement, le Ministère de la justice, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale etc. Dans le diagnostic du système nous avons exposé tous les détails sur cette source de collecte de données qui a l'avantage d'être moins onéreuse que les autres et qui, dans bien de cas, offre des données de qualité fiable.

Malheureusement les inconvénients liés à ce mode de collecte des données sont nombreux. Puisque les objectifs des structures administratives sont différents, il serait étonnant que les données recueillies soient identiques d'une administration à l'autre. Ici, les outils de collecte, les formats de présentation des données, les définitions et les nomenclatures de classements varient, selon l'administration. Les indicateurs calculés sur des données homogènes de nom et hétérogènes de signification ont une portée pratique très limitée.

C'est pour ces raisons que l'utilisation de cette source de collecte de données exige un certain nombre de précautions :

- harmonisation des définitions avec celles utilisées pour d'autres sources d'IMT pour assurer la comparabilité des informations statistiques ;
- définition des concepts et des unités normalisées au niveau national pour la production de l'IMT ;
- réalisation des enquêtes et études spécifiques régulières dans le but de produire des informations plus complètes non prises en compte dans les données courantes pour compléter les systèmes de données administratives.

Rappelons toutefois l'importance de l'inventaire des lois et des actes administratifs tenant lieu d'indicateurs qualitatifs pour le travail décent et qui constitue également une méthode de collecte des données.

3.2. Les recensements de population et de l'habitat

3.2.1. Quelques indicateurs sur la population dans les recensements de la Population et de l'habitat

La particularité du tableau ci-dessous contenant les caractéristiques démographiques de la population togolaise de 1961 à 2010 est qu'entre les trois premiers recensements, la périodicité est de 10 ans, mais qu'entre le recensement de 1981 et celui de 2010, il s'est écoulé 29 ans. Ces caractéristiques concernent la population (par sexe), le taux d'urbanisation, la population âgée de moins de 15 ans, la population âgée de 15 à 64 ans, la population âgée de 65 ans et plus, le taux de croissance annuel, la densité de la population et la population dans les trois grandes villes du Togo.

Tableau 9 : Quelques caractéristiques de la population togolaise dans les différents recensements				
Agrégats démographiques	RGPH 1961	RGPH 1970	RGPH 1981	RGPH 2010
Population totale (habitant)	1 444 481	1 950 646	2 719 567	6 191 155
Population totale féminine (%)	52,1	52	51,3	51,4
Population totale masculine (%)	47,9	48	48,7	48,6
Taux d'urbanisation (%)	9,4	21,2	25,2	37,7
Population de moins de 15 ans (%)	47,1	49,8	50	42
Population de 15 à 64 ans (%)	48,6	46	46,2	54
Population de 65 ans et plus (%)	4,2	4,2	3,8	4
Taux de croissance annuel (%)	2,9	2,9	2,9	2,84
Densité de population (habitants/km ²)	25,5	34,5	48	109
Population Commune de Lomé	84 759	188 876	375 499	837 437
Population de Sokodé	14 700	32 356	46 660	95 070
Population de Kara	nd	11 674	28 902	94 878

Sources : DGSCN

3.2.2. Analyse critique des recensements

Les caractéristiques démographiques et sociales de la population qui constituent une partie des informations sur le marché du travail, sont généralement collectées (pour les pays africains) lors des recensements de la population. La recommandation des Nations Unies à tous les pays est de réaliser un recensement de la population tous les 10 ans. Le Togo, après une très longue attente (1981-2010) de 29 ans a réussi à réaliser son quatrième recensement général de la population et de l'habitat en 2010.

Les variables renseignées dans cette opération ont été présentées dans le diagnostic (voir plus haut, chapitre 2), témoignant de la richesse d'une telle base de données. Ensuite les indicateurs du marché de travail calculables sur la base de ces données sont une preuve supplémentaire de cette richesse. Quoiqu'on dise, même si l'on pense que les données des recensements sont plus complètes, force est de reconnaître que ces données coûtent très chères. Cette lourdeur financière liée à l'opération de recensement semble atteindre le point de l'insupportable tant pour les bénéficiaires de l'opération que pour ceux qui l'accompagnent.

Le contexte international, la crise économique générale actuelle, l'omniprésence de la pauvreté surtout dans les pays africains de la zone subsaharienne (dont le Togo) sont des facteurs aggravants et militants pour la pérennisation des difficultés de financement des opérations censitaires.

Il semble justifié d'initier une nouvelle approche, une approche basée sur une analyse des coûts-bénéfice-qualité pour répondre à la nouvelle donne.

L'histoire des recensements au Togo enseigne qu'au début des années 90, les autorités avaient souhaité entreprendre le troisième recensement de l'agriculture qui devait être réalisé par enquête par sondage sur un gros échantillon de 7200 exploitations. Le dernier recensement de la population à l'époque remontait à 1981 et les importants mouvements de la population enregistrés rendaient la base de sondage caduque. En 1995, alors que l'Union Européenne mettait en place le financement de l'opération, la FAO a apporté son assistance technique en proposant une solution originale pour constituer une base de sondage à jour. Un pré-recensement considéré comme première phase du recensement de l'agriculture a été réalisé. Ce pré-dénombrement avait été réalisé conjointement par la Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles du Ministère de l'agriculture et la Direction de la Statistique du Ministère du Plan et a permis à cette dernière d'obtenir des données sur la population en l'absence d'un recensement qui ne trouvait pas de financement.

Cet historique est certainement un exemple de bonne pratique qui montre une collaboration efficace entre les structures nationales de production statistique soutenue par un appui financier et technique des institutions internationales. Cette pratique est un signe qu'une nouvelle voie axée sur une approche intégrée du domaine des statistiques démographiques et sociales n'est pas un mythe.

3.3. Les enquêtes ménages

Dans le diagnostic du système d'information sur le marché du travail, nous avons signalé la réalisation de différentes enquêtes ménages au Togo, depuis l'enquête budget consommation de 1989-1990 aux questionnaires des indicateurs de base du bien-être (QUIBB) en passant par les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) et relevé les informations portant sur le marché du travail.

3.3.1. Le marché du travail dans l'enquête QUIBB 2006

Le Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) est une enquête des ménages réalisée au Togo, à une période où depuis plus de 20 ans le pays n'avait plus connu de recensement de la population et de l'habitat. Le questionnaire principal est structuré en 8 parties :

- A. Informations sur le questionnaire;
- B. Liste des membres du ménage ;
- C. Education ;
- D. Santé ;
- E. Emploi ;
- F. Possessions du ménage ;
- G. Caractéristiques du logement ;
- I. Enfants de moins de 5 ans.

Comme on peut le constater, cette enquête prend en compte l'emploi. Les variables utilisées sont de plusieurs natures. Dans le cadre du présent diagnostic, nous retenons les grands groupes de variables qui sont directement liées au marché du travail et à l'emploi.

La localisation géographique et caractéristiques démographiques de l'enquêté

1. Nom du chef de ménage
2. Nom du quartier de résidence du ménage
3. Nom du canton de résidence du ménage
4. Nom de la région de résidence du ménage
5. La date de réalisation de l'enquête
6. Le sexe de l'enquêté
7. Le temps d'absence de l'enquêté au cours des 12 derniers mois
8. L'enquêté contribue-t-il au revenu du ménage
9. Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage
10. Âge de l'enquêté à son dernier anniversaire
11. Etat matrimonial de l'enquêté
12. Le père de l'enquêté est-t-il vivant
13. La mère de l'enquêté est-t-elle vivante

Education de l'enquêté

14. L'enquêté sait lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque
15. L'enquêté a une fois fréquenté l'école dans sa vie
16. Le dernier type d'enseignement que l'enquêté a suivi
17. La plus haute classe achevée par l'enquêté
18. L'enquêté a été à l'école au cours de l'année scolaire 2004-2005
18. L'enquêté a été à l'école au cours de l'année scolaire 2005-2006
19. Dans quelle classe était l'enquêté au cours de l'année 2005-2006

Caractéristiques du marché du travail et de l'emploi

20. L'enquêté a-t-il travaillé au cours des 7 derniers jours
21. L'enquêté a-t-il été absent du travail au cours des 7 derniers jours pour raison de congé, permission ou d'empêchement quelconque
22. L'enquêté cherchait du travail et était prêt à travailler au cours des 4 dernières semaines
23. La principale raison pour laquelle l'enquêté ne travaillait pas au cours des 7 derniers jours
24. Le nombre d'emplois de l'enquêté dans les 7 derniers jours
25. La manière dont l'employé a été payée pour son travail principal
26. Le secteur d'activité (Etat/public, Parapublic, entreprise privé, individu ou ménage privé)
27. La branche d'activité de l'enquêté :
 - Agriculture/Elevage/Pêche
 - Mines/Carrières
 - Fabrication/Electricité/Eau/Gaz
 - Construction/BTP
 - Transport/Communication
 - Commerce/Réparation/Hôtel/Restauration
 - Education/santé
 - Administration publique
 - Services/banque/Assurances
 - Autres services
28. L'enquêté a cherché à augmenter ses revenus au cours des 7 derniers jours
29. Comment l'enquêté a-t-il cherché à augmenter ses revenus
30. L'enquêté est prêt à prendre du travail supplémentaire dans les 4 prochaines semaines

Selon l'analyse du rapport final de l'enquête QUIBB 2006, le taux de chômage était de 6,8%.

Les chômeurs sont traditionnellement définis comme des personnes âgées de 15 ans et plus qui ne travaillaient pas et n'étaient pas absentes du travail au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête et qui ont cherché du travail et étaient prêts à travailler au cours des 4 dernières semaines. Mais dans le QUIBB les chômeurs ont été définis comme des personnes qui ne travaillaient pas au cours des quatre semaines précédant l'enquête et qui cherchaient du travail au cours de la même période.

Le sous-emploi concerne les personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient ou étaient absentes du travail et qui ont cherché à augmenter leurs revenus au cours des 7 derniers jours et qui étaient prêtes à prendre du travail supplémentaire dans les 4 prochaines semaines.

La population active pleinement occupée est de 73,9% tandis que le sous-emploi représente 26,1%. Concernant le statut dans l'emploi, c'est-à-dire pour qui les individus exercent leur activité professionnelle, i) 61,5 % des personnes occupées travaillent pour leur propre compte, ii) 28,3% sont des apprentis ou des aides familiales.

Tableau 10 : Les indicateurs du marché de travail dans l'enquête QUIBB 2006	
Indicateurs et informations sur le marché du travail	%
La population en âge de travailler	
La population en âge de travailler qui exerce une activité	78,8
La population qui ne travaille pas	21,2
La population non occupée en milieu urbain	34,2
La population non occupée en milieu rural	14,2
La proportion des élèves, étudiants et retraités	18,0
La proportion des chômeurs ³ (le taux de chômage) pour l'ensemble du pays	3,2
Le taux de chômage des jeunes (15 à 29 ans)	4,7
Le taux de chômage des femmes	4,2
Le taux de chômage à Lomé	7,9
Le taux de chômage dans la région des savanes	0,6
La population active pleinement occupée	59,1
La population active occupée en milieu rural	64,1
La population active occupée en milieu urbain	49,7
Le taux de sous-emploi	19,7
Le taux de sous-emploi en milieu rural	21,7
Le taux de sous-emploi en milieu urbain	16,1
Le taux de sous-emploi par région	
Le taux de sous-emploi dans la région centrale	8,4
Le taux de sous-emploi dans la région de la Kara	10,5
La proportion des travailleurs exerçant pour leur propre compte	61,5
La proportion des travailleurs exerçant comme apprentis ou aide familiales	28,3
Le pourcentage des emplois réguliers à Lomé	21,3
Le pourcentage des emplois réguliers dans les localités hors de Lomé	7,0
L'emploi dans le secteur privé	90,3
L'emploi dans les ménages employeurs	6,3
L'emploi dans les entreprises d'Etat (public)	1,9
L'emploi dans le secteur parapublic	1,5
L'emploi dans le secteur agricole	57,7
L'emploi dans commerce, réparations, l'hôtellerie et restauration	21,8

Source : Rapport QUIBB 2006

³ Dans le rapport QUIBB, les chômeurs sont des personnes qui ne travaillaient pas au cours des quatre semaines précédant l'enquête et qui cherchaient du travail au cours de la même période.

Selon le secteur d'activité (public, privé), le secteur privé est le plus gros employeur et absorbe 90,3% de la population occupée, tandis que les ménages/individus employeurs, le secteur public et le secteur para-public occupent respectivement 6,3%, 1,9% et 1,5 % de l'emploi national.

Selon l'activité, l'agriculture, l'élevage et la pêche est le groupe d'activités qui occupe le plus grand nombre de travailleurs soit 57,7 %. Il est suivi du groupe commerce, réparations, hôtellerie et restauration (21,8%)

3.3.2. Analyse critique des enquêtes

Sur l'ensemble de ces enquêtes, le constat est qu'il n'y en a pratiquement pas dont l'objectif est de produire et d'analyser les informations fiables et complètes relatives au marché du travail. Dans une étude sur la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2009-2013-visions, axes stratégiques et phases d'actions, publiée en 2008, s'agissant du secteur de la production statistique, il a été souligné qu'elle est loin de répondre aux besoins des utilisateurs et que les statistiques sur l'emploi, les droits de l'homme, les loisirs et le tourisme ne sont pas produites à cause du manque de moyens.

Les données sur le marché du travail obtenues à partir des enquêtes, telles que réalisées actuellement sont des données parcellaires, difficilement conciliables et ne permettent pas de calculer des indicateurs fiables dans le domaine.

3.4. Les enquêtes auprès des entreprises

Les enquêtes complètes (prenant en compte les entreprises du secteur industriel, commercial, agricole etc.) auprès des entreprises réalisées sur des bases méthodologiques scientifiques sont plutôt rares. Les données sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle obtenues dans ce cadre, tout comme dans le cas des enquêtes ménages, sont également fragmentaires.

A la lumière du diagnostic sur la production statistique, le nombre d'entreprises (tous secteurs confondus) au Togo n'est pas aussi élevé pour exiger une approche par sondage. Dans ce domaine, les enquêtes peuvent éventuellement se transformer en recensement pour couvrir toutes les entreprises.

Tableau 11 : Répartition des entreprises commerciales selon le nombre d'employés.			
Nombre d'employés	Nombre d'entreprises	Fréquences	Fréquences cumulées
01-05	773	54,4	54,4
05-10	324	22,8	77,3
10-20	156	11,0	88,2
20-40	85	6,0	94,2
40-60	25	1,8	96,0
60-80	18	1,3	97,3
80-100	12	0,8	98,1
100-200	11	0,8	98,9
200-500	9	0,6	99,5
500-1000	5	0,4	99,9
1000-1615	2	0,1	100,0
Total	1420	100,0	

Source : DGSCN

Selon une enquête auprès des entreprises réalisée par la DGSCN dans l'agglomération de Lomé en 2002, la répartition des entreprises commerciales selon le nombre d'employés se présentait comme l'indique le tableau 11.

Présenté sous forme de variable continue, le nombre total d'employés des entreprises commerciales est égal à 23 108.

On constate que sur un nombre total de 1420 entreprises, plus de la moitié (soit 54,4%) ont un effectif d'employés inférieur à 5 personnes. Ceci nous amène à conclure que ces données peuvent facilement être actualisées en n'observant que les 45,6 % du nombre total des entreprises soit 647 entreprises considérées comme les plus employeuses du secteur commercial. Naturellement, l'hypothèse de travail dans ces conditions est que sur une période relativement courte, il y a moins de chances que des changements notables interviennent dans les petites entreprises que dans les grandes.

3.5. Les indicateurs calculables/calculés⁴

L'une des préoccupations de l'étude diagnostique du système d'information sur le marché du travail est d'identifier les indicateurs du marché de travail et de la formation professionnelle qui sont calculables et calculés sur la base des données disponibles.

En prenant les données de recensement et d'enquête telles que présentées dans le diagnostic (comme données disponibles), nous avons procédé à cette identification.

Dans le système d'information statistique togolais les recensements et les enquêtes d'envergure nationale sont réalisées par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale. C'est pour cette raison que le choix du recensement et de l'enquête de référence a porté sur le recensement de la population et de l'habitat de 2010 et l'enquête QUIBB de 2006 dont nous avons les questionnaires.

Le tableau 12 révèle que les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2010 ne permettront de calculer que 9 des 20 indicateurs clés du marché de travail. Alors que pour l'enquête QUIBB de 2006, seulement 8 indicateurs sont calculables et ont été calculés et même utilisés dans le rapport de cette enquête.

L'exercice d'identification aurait pu s'étendre à d'autres types d'enquêtes, mais malheureusement, l'examen des données collectées par exemple par les enquêtes MICS a montré que les indicateurs de travail calculables concernent surtout les enfants et ne font pas partie des indicateurs clés du marché du travail (ICMT).

A partir du tableau 12, on reconnaît aisément les indicateurs clés du marché de travail calculables/calculés et leurs sources. Pour une lecture plus simple, on peut néanmoins reprendre ce tableau pour mettre en exergue les indicateurs, leurs sources et les structures responsables (Tableau 13).

⁴ Un indicateur est calculable lorsque les variables permettant de le calculer sont toutes renseignées. Cependant cet indicateur peut ne pas être calculé pour une raison donnée.

Tableau 12 : Les indicateurs calculables / calculés sur les données du quatrième recensement général de la population et de l'habitat de 2010 et l'enquête QUIBB de 2006.

Groupe	Indicateurs	Sigle	RGPH4	QUIBB
1	Participation au monde du travail			
	Taux d'activité	ICMT1	Oui	Oui
2	Indicateurs de l'emploi			
	Ratio emploi/population	ICMT 2	Oui	Oui
	Situation dans l'emploi	ICMT 3	Oui	oui
	Emploi par secteur	ICMT 4	Oui	oui
	Travailleurs à temps partiel	ICMT 5	Non	Non
	Heures de travail	ICMT6	Non	Non
	Emploi dans l'économie informelle	ICMT7	Non	Non
3	Indicateurs de chômage, de sous-emploi et d'inactivité			
	Taux de chômage	ICMT8	Oui	Oui
	Taux de chômage des jeunes	ICMT9	Oui	Oui
	Taux de chômage de longue durée	ICMT10	Non	Non
	Taux de chômage suivant le niveau d'étude	ICMT11	Oui	Oui
	Taux de sous-emploi lié aux heures travaillées	ICMT12	Non	oui
	Taux d'inactivité	ICMT13	Oui	Oui
4	Indicateurs de fréquentation scolaire et d'analphabétisme			
	Indicateurs de fréquentation scolaire et d'analphabétisme	ICMT14	Oui	Oui
5	Indicateurs du coût des salaires et de la main-d'œuvre			
	Indices des salaires au sein de l'industrie manufacturière	ICMT15	Non	Non
	Indices du salaire professionnel et du revenu lié à l'emploi	ICMT16	Non	Non
	Coûts de la rémunération horaire	ICMT17	Non	
6	Indicateurs de la productivité du travail et du coût unitaire de la main-d'œuvre			
	Indicateurs de la productivité du travail et du coût unitaire de la main-d'œuvre	ICMT18	Non	Non
7	Indicateurs du flux du marché du travail			
	Indicateurs du flux du marché du travail	ICMT19	Non	Non
8	Indicateurs de pauvreté et de répartition du revenu			
	Indicateurs de pauvreté et de répartition du revenu	ICMT20	Non	Oui

Tableau 13 : Mise en relief des indicateurs calculables / calculés sur les données du quatrième recensement général de la population et de l'habitat de 2010 et l'enquête QUIBB de 2006.

Indicateurs du travail décent calculables	Sources	Structure responsable
Taux d'activité	RGPH4, QUIBB	DGSCN
Ratio emploi/population	RGPH4, QUIBB	DGSCN
Situation dans l'emploi	RGPH4 QUIBB	DGSCN
Emploi par secteur	RGPH4 QUIBB	DGSCN
Taux de chômage	RGPH4, QUIBB	DGSCN
Taux de chômage des jeunes	RGPH4, QUIBB	DGSCN
Taux de chômage suivant le niveau d'étude	RGPH4, QUIBB	DGSCN
Taux d'inactivité	RGPH4, QUIBB	DGSCN
Indicateurs de fréquentation scolaire et d'analphabétisme	RGPH4, QUIBB	DGSCN
Indicateurs de pauvreté et de répartition du revenu	QUIBB	DGSCN

CHAPITRE 4.

ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES AU COURS DES ENTRETIENS

Le chapitre 4 est, dans sa grande partie réservée à l'analyse des données recueillies au cours des entretiens. Comme souligné dans la méthodologie, en réalité le questionnaire utilisé a permis de collecter des données actuelles sur l'état du système d'information sur le marché du travail. L'analyse du fichier de données obtenu complète utilement le diagnostic et l'analyse critique des sources des données.

Rappelons toutefois que dans le cadre de l'étude un certain nombre de documents ont été élaborés. Il s'agit essentiellement :

- du guide d'entretien comme outil de collecte des données ;
- du fichier de données en plusieurs formats (SPSS, Excel, Stata, fichier texte) ;
- du fichier de données en format Word (pour une meilleure lecture et utilisation des données) contenant toutes informations collectées non traitées ;
- du fichier de dépouillement présentant la synthèse par tableau des différentes variables qualitatives/catégorielles.

4.1. Identification des structures

Pour connaître la durée de l'expérience des structures interviewées, nous avons retenu leur année de création. Les structures les plus âgées sont au nombre de 5 (soit environ 9%) et ont été créées avant l'accession du Togo à la souveraineté internationale (1960). Les plus jeunes représentent 7% et sont nées entre 2010 et 2012.

La principale activité de ces institutions est liée au marché du travail. Elles sont 60% à disposer d'un document de présentation de leur unité et 64% à avoir un site web. Les structures qui sont exclusivement productrices des statistiques du marché du travail représentent 7,3% du nombre total, celles qui sont exclusivement utilisatrices de ces données sont au nombre de 18 (soit 32,7%), alors que celles qui sont productrices et utilisatrices à la fois occupent une proportion de 52,7%.

Tableau 14 : Le nombre de statisticiens dénombrés dans les structures interviewées (au titre de mai 2012)	
Spécialité statistique	Nombre
Nombre total d'employés	5405
Nombre de statisticiens Docteurs, Ph.D ou équivalents	2
Nombre d'ingénieurs statisticiens -économistes (ISE)	22
Nombre d'ingénieurs des travaux statistiques (ITS)	9
Nombre de statisticiens démographes (SD)	8
Nombre de statisticiens informaticiens (SI)	9
Nombre de statisticiens géographes (SG)	1
Nombre d'agents techniques de la statistique (ATS)	1
Nombre de statisticiens stagiaires dans la structure	9
Nombre de statisticiens en détachement	6
Nombre de statisticiens en mission (conférences, séminaires, ateliers)	1
Nombre de statisticiens en formation ou en stage de perfectionnement	3

Selon le type d'acteur, les ministères techniques, organismes et structures producteurs et utilisateurs des informations sur l'emploi et la formation professionnelle sont les plus nombreux (32,7 %), suivis des organismes, entreprises privées et parapubliques et des établissements et centres de formation professionnelle (15,5%).

Le nombre total d'employés des 55 structures concernées est de 5 405 personnes et le nombre total des statisticiens (toutes spécialités confondues) exerçant dans ces structures est égal à 51 soit moins de 1%. Cette situation permet de conclure qu'en moyenne, il y a moins d'un statisticien par structure, c'est-à-dire que ce n'est pas dans toutes les structures qu'il y a un statisticien. C'est la marque d'une insuffisance de statisticiens. Et puis, la répartition de ces statisticiens est fortement inégale. Sur les 22 ingénieurs statisticiens-économistes, 8 (plus du tiers) sont employés par la DGSCN et sur les 8 statisticiens démographes, 6 (soit 75%) sont des agents de la DGSCN.

A la lecture du tableau 14, lors de l'interview on a enregistré des statisticiens stagiaires (9), en détachement (3) et en stage de perfectionnement (3).

4.2. Production des Informations sur le marché du travail

Les principales sources des informations produites sont, par ordre d'importance, la collecte administrative (23,6%), les enquêtes auprès des entreprises (21,8%), le recensement général de la population (18,2%), les enquêtes auprès des ménages (14,5%) et les enquêtes sur le marché du travail (12,7%).

Tableau 15 : Les sources prioritaires des statistiques sur le marché du travail		
Source des données	Structures	
	Nombre	%
Collecte administrative	13	23,6
Enquête auprès des entreprises	12	21,8
Recensement générale de la population	10	18,2
Enquête auprès des ménages	8	14,5
Enquête sur le marché du travail	7	12,7
Sans réponses	5	9,2
Total	55	100

Tableau 16: Les données sur le marché du travail collectées par les structures		Structures	
Données sur le marché du travail collectées		Nombre	%
Données sur la population active		14	25,5
Données sur l'emploi		12	21,8
Données sur le chômage et le sous emploi		9	16,4
Données sur les salaires et le revenu lié à l'emploi		12	21,8
Données sur les demandeurs d'emplois		8	14,5
Données sur caractéristiques des demandeurs d'emplois		7	12,7
Données sur les offres aussi bien du secteur public que privé		6	10,9
Données sur les placements		10	18,2
Données sur les caractéristiques des demandeurs placés		7	12,7
Données sur les stages de qualification professionnelle		9	16,4
données sur la création d'entreprises		8	14,5
Données sur les fermetures d'entreprises et les pertes d'emploi		8	14,5
Données sur le droit de travail et la sécurité sociale		7	12,7
Données sur le dialogue social		4	7,3
Données sur les statistiques du travail utiles pour l'analyse du genre		10	18,2
Données sur les formations professionnelles et les diplômés		14	25,5

Comme l'indique le tableau 15, les enquêtes sur le marché du travail ne constituent pas une source prioritaire pour les structures productrices d'informations. Seulement 12,7% des structures les utilisent comme sources prioritaires.

Les structures qui collectent les données sur la population active représentent 25,5% du nombre total des structures. Celles qui rassemblent les statistiques sur la formation professionnelle et les diplômés représentent également 25,5% tandis que les données sur le chômage et le sous-emploi constituent la préoccupation dans 16,4% des cas (Tableau 16).

Les données de recensements et d'enquêtes ne sont pas collectées de façon régulière avec une périodicité donnée. Les informations sur le marché du travail obtenues à partir des fichiers administratifs, selon les cas, sont produites quotidiennement, mensuellement ou annuellement. Pour celles qui subissent des modifications quotidiennement et donc très sensibles au temps, l'actualisation est presque automatique.

Trois difficultés majeures inhérentes à la production des IMT ont été signalées : manque de moyens financiers, manque de personnel qualifié et difficultés liées aux infrastructures et au matériel adapté.

4.3. Traitement, stockage, archivage, publication et utilisation des IMT

Même si le traitement manuel est encore utilisé par certains producteurs, le traitement informatique est, de loin, le mode de traitement prioritaire. Si dans bien de cas les traitements se font avec les logiciels classiques de base (Excel surtout), certaines structures ont développé leurs propres applications.

Pour la conservation des informations, l'archivage papier reste toujours de mise pour la plupart des unités tandis que la constitution de bases de données informatisées et de fichiers de données tend à devenir le mode de stockage le plus utilisé.

Sur la base des données produites, des analyses univariées, bivariées et multivariées sont faites par des informaticiens, économistes et gestionnaires et dans une moindre mesure par des statisticiens professionnels.

Près de 38% des structures affirment publier régulièrement les statistiques produites. Les formes de publications sont : les rapports d'activités, les annuaires (papiers) et les bulletins d'information. Nous constatons que les annuaires électroniques ne sont pas encore suffisamment développés.

Tableau 17 : Accès des utilisateurs aux informations produites	
Type d'accès	% des structures
Accès des utilisateurs aux informations	47,3
Accès libre sur internet	27,3
Accès libre sur place	20,0
Accès sur demande	25,5
Accès payant	0,0
Accès non autorisé	7,3

Les informations sur le marché du travail sont produites pour être utilisées. Mais comme, il est de pratique dans beaucoup de structures, pour des raisons diverses, l'accès des utilisateurs aux données existantes n'est pas libre et aisé. Le tableau 17 illustre cette situation. Globalement seuls 47,3% des structures ouvrent un accès aux données produites. Aucun cas d'accès payant n'a été enregistré, cependant on remarque que dans 7,3% des cas, l'accès est tout simplement non autorisé.

Une large majorité des structures interviewées (78,2%) sont utilisatrices des IMT pour :

- La formulation des projets et programmes ;
- La formulation des politiques sectorielles ou nationales ;
- Le suivi et l'évaluation des programmes, projets et politiques ;
- La réalisation des études de faisabilité ;
- La formation, la recherche et la préparation de thèses.

Les sources de référence sont : la DGSCN, Ministère de la Fonction publique, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, le BIT, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Unicef, le PNUD, etc.

Interrogés sur leur degré de satisfaction, les utilisateurs des statistiques du travail ont répondu à 53% qu'ils ne sont pas du tout satisfaits et à 7% qu'ils sont peu satisfaits des informations disponibles sur le marché du travail.

En matière des IMT, les besoins de première priorité exprimés par les différents acteurs sont les suivants :

- Caractéristiques des demandeurs d'emploi par secteur ;
- Statistiques fiables sur les IMT ;
- Statistiques sur le secteur privé ;
- Statistiques sur la population active par année ;
- Statistiques sur la population rurale ;
- Informations sur les travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Statistiques sur les formations professionnelles et les diplômés par filière et par année ;
- Le taux de chômage ;
- Données sur les salaires ;
- Effectifs des agents de la fonction publique par année.

En guise de conclusion aux entretiens organisés dans le cadre de la présente étude, le consultant a souhaité savoir si les acteurs sont prêts à contribuer à la mise en place et à la réussite du système d'informations sur le marché du travail au Togo. A cette interrogation, les partenaires sont 84% à répondre par l'affirmative. Plus concrètement cette contribution porte sur :

- L'échange et le partage d'informations et de données ;
- L'appui au département de l'observatoire de l'emploi de l'ANPE ;
- L'expertise et l'appui technique à l'ANPE ;
- Les compétences sur la collecte, le traitement et l'analyse des données.

L'annexe 7 précise les détails en termes de besoins des utilisateurs des données et informations sur le marché du travail et la formation professionnelle (voir annexe 7).

CHAPITRE 5.

ANALYSE DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

5.1. Cadre juridique du Système Statistique National

Jusqu'en 2011 le système statistique togolais a fonctionné sans un cadre juridique adéquat. Les dispositions et les principes fondamentaux régissant l'activité statistique ainsi que les règles d'organisation et de fonctionnement du système n'étaient pas clairement définis. Les textes et les décrets qui ont soutenu l'organisation et l'exécution des tâches n'ont pas toujours conduit à une gestion optimale surtout en matière de validation et de coordination des travaux statistiques des différentes institutions tant au niveau du département de la Statistique que des institutions relevant d'autres départements.

C'est à la satisfaction générale de tous ceux qui sont préoccupés par cette situation que l'Assemblée Nationale a délibéré et adopté la Loi N° 2011-014 du 3 juin 2011, portant organisation de l'activité statistique au Togo. Promulguée par le Président de la République le 03 Juin 2011, cette loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Elle est structurée en cinq chapitres (couvrant 26 articles) portant essentiellement sur :

- les dispositions générales définissant les principes fondamentaux et le cadre institutionnel régissant les activités des services et organismes chargés de la production, de la sécurisation et de la diffusion des statistiques publiques ;
- les principes fondamentaux devant régir i) les services et organismes statistiques, ii) le secret statistique, iii) l'obligation de réponse et le droit d'utilisation des fichiers administratifs à des fins statistiques ;
- le système statistique national et le programme statistique national
- les dispositions financières ;
- les dispositions finales.

Dans son article 2, cette loi définit de manière très explicite les notions relatives :

- aux statistiques publiques ou officielles ;
- au programme statistique national ;
- à la diffusion statistique ;
- au système statistique national ;
- aux fichiers administratifs ;
- aux enquêtes statistiques ;
- aux recensements statistiques ;
- au secret statistique ;
- à la sécurisation des données statistiques.

Le système statistique national a pour mission de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux entreprises et organisations non gouvernementales et internationales, aux chercheurs et au public, des informations statistiques fiables, actuelles se rapportant à tous les domaines de la vie de la nation. Il comprend :

- le conseil national de la statistique ;
- l'institut national de la statistique et des études économiques et démographiques ;
- les services chargés des statistiques au niveau des départements ministériels et organismes publics et parapublics ;
- les établissements de formation et de recherche en statistique et/ou en démographie

La mission du conseil national de la statistique consiste à :

- définir les orientations générales de la politique statistique nationale ;
- approuver le programme indicatif pluriannuel des activités statistiques ;
- approuver le programme annuel des activités statistiques établi en conformité avec les objectifs du programme pluriannuel ;
- approuver les rapports annuels d'exécution des programmes d'activités statistiques ;
- mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation du programme statistique national;
- attribuer un visa à toutes opérations statistiques sur le territoire national.

La composition du conseil national de la statistique et son fonctionnement sont fixés par décret puis en conseil des ministres.

Etablissement public à caractère non lucratif, l'Institut national de la Statistique et des études économiques doté d'une personnalité morale et de l'autonomie de gestion a pour tâches de :

- coordonner les activités du système statistique national ;
- produire et mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques pertinentes, actuelles et fiables, portant sur tous les domaines de la vie de la nation ;
- assurer l'harmonisation, la centralisation et la sécurisation des données produites par le système national ;
- promouvoir les méthodologies de recherche appliquée et de l'analyse en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques ;
- promouvoir la formation et le perfectionnement de cadres dans les établissements spécialisés dans les domaines de la statistique, de la démographie, de l'informatique et des autres disciplines de base ou connexes ;
- prendre part, éventuellement avec d'autres administrations concernées de l'Etat, aux réunions, colloques, conférences et autres manifestations assimilées relatives aux questions statistiques, aux niveaux sous-régional, régional et international.

La loi, dans son article 3 met l'accent sur l'autonomie professionnelle et l'indépendance scientifique des services et organes constituant le système statistique national et prône la référence aux meilleures pratiques en vigueur, le respect des normes, concepts, nomenclatures et méthodes généralement utilisées en matière de production et de diffusion des données statistiques.

Tout en jouissant d'un statut particulier dont les modalités sont définies par un décret pris en conseil des ministres, le personnel des services et organisations du système statistique national doit se conformer aux engagements de la République togolaise convenus dans le cadre de l'intégration régionale, de la coopération internationale, du partenariat scientifique et technique et des prescriptions nationales, utiliser les outils et les concepts standardisés aux niveaux régional et international et travailler en toute transparence, dans le strict respect de la règle du secret statistique.

Le secret statistique interdit formellement (sauf autorisation explicite accordée par les concernés par ces informations) la divulgation des informations individuelles collectées dans le cadre des enquêtes, recensements ou des données extraites des fichiers administratifs.

Les agents des services et organismes du système statistique national, avant leur entrée en fonction, doivent prêter serment devant le tribunal de première instance et jurer de bien et loyalement remplir leurs fonctions, d'observer les devoirs qu'elles leur imposent et notamment de respecter les règles du secret statistique.

Les personnes physiques et morales, selon l'article 12 de la loi statistique sont tenues de répondre, avec exactitude, et dans les délais, à tous les questionnaires des enquêtes et recensements prévus dans le programme statistique national. En cas de non-respect des délais fixés pour l'obtention des questionnaires remplis, les services statistiques compétents adressent par lettre recommandée une mise en demeure au contrevenant avec accusé de réception en lui accordant un délai supplémentaire.

Les ressources financières de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques sont constituées par :

- les subventions de l'Etat ;
- les financements extérieurs ;
- les recettes provenant des ventes de publications sous quelque forme que ce soit ;
- les produits des prestations des services dans le cadre des conventions passées avec d'autres utilisateurs pour la réalisation d'enquêtes, de recensements, d'études ou toutes autres opérations statistiques ;
- les produits provenant des cessions autorisées des éléments de son patrimoine ;
- les dons et legs.

Du cadre juridique, il importe de retenir la structure du Système Statistique National (SSN) qui comporte quatre éléments : i)-le Conseil Statistique National (CSN), ii)-l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographique (INSEED), iii)-les services chargés des statistiques au niveau des départements ministériels et des organismes publics et parapublics , iv)-les établissements de formation ou de recherche en statistique et/ou en démographie.

Le système d'information sur le marché du travail comme produit du système statistique national doit pouvoir s'insérer harmonieusement dans ce système.

5.2. Cadre institutionnel, mandat et rôle des acteurs

A l'expérience des pays ayant un Système National d'Informations Statistiques (SNIS) décentralisé, le Conseil National de Statistique (CNS) est un cadre de concertation par excellence entre les intervenants du dispositif statistique national. Le CNS est responsable du Système d'Informations Statistique National (SNIS). L'INS est chargé de la coordination des activités du SNIS.

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (GDSCN), les ministères chargés de l'Emploi, du travail et de la formation professionnelle jouent le rôle d'encadrement du dispositif de production de l'information sur le marché du travail. La DGSCN et ces ministères définissent les grandes orientations du SIMT.

L'Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est le cadre de convergence des producteurs et des utilisateurs des informations sur le marché du travail. Il coordonne les activités du SIMT.

Toutes les autres structures qui interviennent sur le marché du travail apportent leurs inputs aux producteurs.

L'ANPE et plus précisément le Département de l'Observatoire de l'Emploi (DOE) a pour principal rôle de coordonner les activités de production des statistiques du marché du travail à tous les niveaux par :

- l'établissement de liens de collaboration et d'échange d'informations avec les principales structures productrices des statistiques du marché du travail, notamment la DGSCN, la DSID, DGIPE, la CNSS, les services statistiques des ministères chargés des différents enseignements, les Directions des Affaires Académiques des Universités de Lomé et de Kara, de l'UCAO-UUT et des écoles de formation professionnelles de BTS, les structures privées de placement et de recrutement ;
- la prise en compte des grandes opérations de collecte de données sur le marché du travail par le dispositif national d'enquêtes prioritaires ;
- un suivi régulier de l'application des dispositions juridiques, notamment celles relatives à la loi statistique qui vient d'être adoptée par l'Assemblée Nationale et dont on attend les arrêtés d'application ;
- l'organisation d'ateliers de formation et d'échange d'expérience, surtout en matière de définition des concepts et de nomenclatures avec les acteurs (producteurs, utilisateurs des statistiques du marché du travail et de la formation professionnelle) avec l'appui du BIT, Afristat et des autres partenaires au développement directement impliqués dans le développement des systèmes statistiques nationaux ;
- l'élaboration des outils adaptés de collecte régulière de données aussi bien administratives que celles obtenues par recensement et enquête ;
- fixation des délais et dates d'actualisation des données (surtout pour les données administratives) ;
- la mise en place d'une base de données régulièrement alimentée et actualisée sur le marché du travail pour le calcul des indicateurs du marché du travail décent ;
- l'analyse et la publication, à une périodicité raisonnable, des indicateurs du marché du travail ;
- participer aux travaux du Conseil National de la Statistique avec des propositions concrètes relatives aux besoins de l'ANPE et de l'observatoire de l'emploi en matière de données nécessaires pour l'exercice de leurs activités.

5.3. Projet de liste des membres du réseau de l'observatoire de l'emploi et de la formation

Les structures, organes et institutions impliqués dans la production, le traitement et la diffusion des informations sur le marché du travail peuvent être regroupées en 5 catégories qui constituent le réseau de l'observatoire de l'emploi (Voir tableau 18).

Les organes techniques

Les critères d'appartenance à cette catégorie sont les suivants :

- être producteur de statistique du travail ;
- avoir une expérience avérée en matière d'organisation de collecte des données à grande échelle (Recensement, enquêtes) ;
- disposer de ressources humaines et des compétences suffisantes en qualité et en quantité dans le domaine de la statistique pour l'exécution des travaux (statisticiens spécialisés en recensement et en enquêtes par échantillonnage) ;
- avoir les moyens matériels et les équipements adéquats (Matériel roulant, ordinateurs, logiciels etc.) ;

Remarquons que la Caisse Nationale de Sécurité Social (CNSS), bien que ne répondant pas à tous les critères fait partie du groupe. C'est essentiellement dû au fait qu'elle fait face à une collecte administrative de grande envergure.

Tableau 18 : Projet de liste des structures membres du réseau de l'observatoire de l'emploi et de la formation	
N°	Membres du réseau de l'observatoire de l'emploi et de la formation
ORGANES TECHNIQUES	
01	Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)
02	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)
03	Direction des statistiques, de l'Informatique et de la documentation (DSID-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche)
04	Unité de Recherche Démographique (URD-Université de Lomé)
05	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
MINISTERES	
06	La Division de la carte scolaire et des statistiques de la Direction de la Planification de l'Education et de l'Evaluation (DPEE-Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation)
07	Direction de la Formation et de l'apprentissage (Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle)
08	Direction des statistiques, de la Recherche et de la Planification (Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle)
09	Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (Université de Lomé)
10	Direction de la gestion Informatique du Personnel de l'Etat (DGIPE -Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative)
11	Direction Générale du Travail et des lois sociales (DGTLS)
12	Direction de la Politique Nationale de l'Emploi (DPNE-Ministère de l'emploi)
13	Ministère de l'économie et des finances
AGENCES PRIVES D'INTERMEDIATION	
14	Lucratif
15	Profil.com
16	Afric Search
17	RMO (ex Emploi Temporaire du Togo)
PARTENAIRES SOCIAUX	
18	Chambre de Commerce et d'Industrie
19	Conseil National du Patronat
20	Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT)
21	Union Générale des Syndicats libres (UGSL)
22	Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT)
23	Institut National d'Assurance Maladie (INAM)
PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	
24	Banque Africaine de Développement
25	Banque Mondiale
26	Bureau International du Travail (BIT)
27	Fonds des Nations unies pour la Population (UNFPA)
28	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef)
29	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Les ministères techniques

Le premier critère qui regroupe les structures de cette catégorie est qu'il s'agit avant tout de départements ou de directions ministérielles qui :

- collectent des données administratives ;

- ont capitalisé une certaine expérience en matière de collecte, de mise en forme des données dans le domaine spécifique du marché du travail et de la formation professionnelle (les diplômés -futurs demandeurs d'emplois) des ministères de l'éducation et de l'enseignement technique.

Les données, informations et indicateurs calculés sur le marché du travail sont utilisés aussi bien à des fins de gestions internes que pour répondre aux besoins d'autres utilisateurs.

Les agences privées d'intermédiation

L'absence d'une structure publique d'emploi a favorisé l'émergence, ces dernières années, d'agences privées pour assurer les activités d'intermédiation entre demandeurs d'emplois et employeurs (surtout les entreprises). Ces agences produisent et utilisent les données et informations sur le marché du travail.

Les partenaires sociaux

Les chambres consulaires, le patronat et les organisations syndicales constituent les éléments essentiels de la catégorie relative aux partenaires sociaux. Dans leurs négociations, les confédérations et unions syndicales font usage des statistiques et indicateurs sur le marché du travail et l'emploi. Les exemples les plus connus sont les salaires et leur évolution, le taux de chômage, les indices des prix etc.

Les partenaires au développement

Dans les activités de collecte des données, les partenaires au développement (essentiellement composés de banques et d'organismes du système des nations unies) jouent un rôle primordial.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Avant de présenter les conclusions et recommandations de l'étude, il semble opportun de rappeler le rôle et l'importance de la statistique dans la conception, l'exécution et l'évaluation des activités économiques en général et des activités relatives au marché du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, en particulier.

Lorsqu'un opérateur économique envisage de créer une entreprise de fabrication de savon en poudre par exemple, à la phase de l'étude de faisabilité, il va :

- 1) prospecter les opportunités d'affaires dans le domaine ;
- 2) vérifier si le cadre juridique et environnemental est favorable à la réalisation d'un tel projet ;
- 3) analyser la demande d'emplois pour s'assurer que le marché du travail répond à son offre en matière de techniciens chimistes, gestionnaires et spécialiste en marketing etc.

Pour éclairer sa décision, l'opérateur doit recourir à des données et indicateurs qui relèvent, pour l'essentiel, du marché du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Lorsque la situation réelle n'est pas favorable, c'est le projet qui va avorter, l'entreprise ne sera donc pas créée. L'inverse d'une telle situation correspondrait au schéma que l'on aurait souhaité. On serait alors en présence d'une génération d'emplois et d'un accroissement de la production nationale dû à la création d'une nouvelle entreprise de fabrication de savon en poudre.

CONCLUSIONS

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la présente étude a permis de relever un certain nombre de points saillants et de constater que :

- 1) Les statistiques sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle telles qu'elles existent aujourd'hui ne permettent pas de soutenir une politique de l'emploi en vue de réduire la pauvreté ;
- 2) Les statistiques sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle sont parcellaires, fragmentaires et parfois contradictoires ;
- 3) Les statistiques existantes sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle ne constituent qu'une base fragile de calcul des indicateurs clés fiables dans le domaine ;
- 4) Il y a un grand déficit de coordination tant au niveau de la collecte qu'au niveau du calcul et de la production des indicateurs ;
- 5) Les problèmes de définition, d'harmonisation des concepts et des nomenclatures constituent des menaces permanentes à la fiabilité du système d'information sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle dans son ensemble ;
- 6) Dans les différentes structures en charge des statistiques du marché du travail, les statisticiens professionnels sont absents ou insuffisants ou encore ne sont pas suffisamment formés pour remplir convenablement leurs tâches ;
- 7) Les données statistiques qui, en principe, sont produites pour être diffusées auprès des acteurs et utilisées, continuent de faire l'objet de documents confidentiels ;
- 8) Dans la pratique, la collecte des données sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle en tant que telle, n'a jamais eu lieu ;
- 9) Les grandes enquêtes de type QUIBB et MICS et autres enquêtes sur les ménages et les entreprises, ne prennent pas suffisamment en compte les préoccupations du marché du travail ;

- 10) Les grandes enquêtes réalisées ne sont pas programmées de manière régulière avec une périodicité donnée de façon à répondre à des objectifs fixés dans le temps ;
- 11) Les enquêtes réalisées sont très souvent dépendantes des financements extérieurs ;
- 12) A la lumière des constats énumérés, il ya nécessité de repenser le système d'informations sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle en vue de l'arrimer sur les objectifs clairement définis.

Les constats n'ont pas qu'un goût amer, l'étude diagnostique a permis également :

- 1) De noter qu'au plan institutionnel et juridique, une volonté politique est clairement affichée pour rompre avec la situation morose que connaît le système d'informations sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle et de s'orienter vers un système qui répond aux normes internationales ;
- 2) De mesurer l'appui et la contribution des partenaires au développement (BIT, UNFPA, PNUD, BAD, Banque Mondiale etc.) à la recherche des solutions aux problèmes prioritaires du développement de la statistique ;
- 3) De constater que malgré les difficultés rencontrées, le système d'information sur le marché du travail continue d'être alimenté à son rythme et à sa manière par diverses sources : recensements de la population, enquêtes sur les ménages, enquêtes auprès des entreprises etc.
- 4) De se rendre compte que les technologies de statistique informatique sont graduellement mises à profit dans la collecte, l'échantillonnage (logiciels de tirage d'échantillons), le traitement (utilisation des logiciels de traitement statistique professionnel), le stockage (Bases et fichiers de données) et la diffusion (Bulletins d'information, en ligne sur internet ou sur CD) des informations sur le marché du travail ;
- 5) De procéder à un diagnostic complet du système togolais d'information sur le marché du travail et de mettre à la disposition de l'Agence Nationale pour l'emploi (ANPE) un document de base pour la mise en œuvre des activités au niveau du département de l'observatoire de l'emploi.

Le résultat du diagnostic conduit à des recommandations et suggestions pour améliorer la situation.

RECOMMANDATIONS

Au niveau Institutionnel et juridique

- 1) Œuvrer dans le cadre juridique en vigueur (loi N° 2011-014 du 03 Juin 2011 portant organisation de l'activité statistique au Togo) et travailler en synergie avec tous les acteurs du système d'informations sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle de manière à rendre opérationnel et performant le SIMT ;
- 2) Mettre à la disposition de l'Observatoire de l'emploi et de la Formation professionnelle, les moyens financiers, les équipements adéquats et les ressources humaines en qualité et en quantité suffisantes pour l'accomplissement de sa mission ;
- 3) Mettre à la disposition de l'ANPE et en particulier de l'Observatoire de l'Emploi et de la formation, un local approprié à l'exercice de ses activités ;

- 4) Faire en sorte que l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation professionnelle, joue pleinement son rôle de centralisateur et de coordinateur des activités du SIMT ;
- 5) Créer le réseau de l'OEF et le rendre opérationnel ;
- 6) Créer une école de statistique.
- 7) Accélérer les procédures de mise en œuvre de la loi statistique n° 2011-014 du 3 juin 2011 par l'élaboration des textes de son application.
- 8) Vulgariser la loi n° 2011-014 du 3 juin 2011 portant organisation de l'activité statistique au Togo ;
- 9) Elaborer un plan d'actions de la mise en œuvre des recommandations de l'étude diagnostique du SIMT au Togo ;
- 9) Assortir le plan d'actions du SIMT d'un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'étude ;

Au niveau de la production statistique

- 1) Organiser un atelier de sensibilisation des acteurs du système d'information sur le marché du travail sur le rôle et l'importance de la statistique du marché du travail ;
- 2) Harmoniser en organisant des séances de travail avec l'ensemble des membres du réseau des acteurs du système d'information sur le marché du travail et sur la base des éléments fournis par la présente étude, les données de base à collecter et les indicateurs clés calculables ;
- 3) Harmoniser avec l'ensemble du réseau des acteurs du système d'information sur le marché du travail (au cours d'atelier), les outils de collecte d'informations et de données rassemblés lors de la présente étude ;
- 4) Former (au cours d'un atelier) l'ensemble des responsables chargés des statistiques du marché du travail sur l'élaboration des bases de données sur le marché du travail, leur traitement statistique et l'analyse des données obtenues (calcul des indicateurs et présentation des rapports) ;
- 5) Etudier la possibilité d'une utilisation flexible des différentes sources pour actualiser les informations sur le marché du travail, l'emploi et la formation professionnelle ;
- 6) Œuvrer avec les membres du réseau pour la production des indicateurs du travail décent de la liste minimale des indicateurs du travail décent de l'Union africaine.

Au niveau du financement des activités de collecte des données pour alimenter le SIMT

- 1) Le coordinateur du SIMT doit élaborer les projets de collecte des données sur une période et les soumettre, par ordre de priorité avec indication des échéances au Conseil National de la Statistique pour leur adoption et insertion parmi les projets prioritaires au plan national.
- 2) Etudier la possibilité de réalisation d'enquêtes légères et moins onéreuses mais ciblées et adaptées au marché du travail afin d'obtenir des informations utiles pour l'analyse des indicateurs du marché de travail.
- 3) Œuvrer avec tous les partenaires à la mobilisation des ressources financières pour la réalisation d'enquêtes nationales emploi permettant de renseigner au moins la liste minimale des indicateurs du travail décent de l'Union africaine.

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SECURITE SOCIALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI
ANPE

**TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE
DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME
D'INFORMATIONS SUR LE MARCHE
DU TRAVAIL (SIMT) AU TOGO**

Février 2012

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La problématique de l'emploi reste sans conteste un défi majeur pour le continent africain. Ainsi, le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine tenu à Ouagadougou en septembre 2004 a recommandé que l'emploi et la lutte contre la pauvreté soient au centre des priorités des politiques économiques des pays africains. Cependant, les systèmes statistiques nationaux ne sont pas outillés pour rendre compte de la dynamique et des tendances du marché de l'emploi.

En effet, depuis quelques années, le TOGO se caractérise par un manque cruel de données régulières et précises sur le marché de l'emploi. Les quelques rares informations existantes sont non fiables, fragmentaires et incapables de rendre compte de la situation macroéconomique et du comportement de l'ensemble du marché. Dans cette perspective, les informations disponibles ne reflètent qu'une image très partielle de la réalité. Seule l'enquête QUIBB de 2006 a fait ressortir, par extrapolation, quelques indicateurs clés du marché de l'emploi qui sont, par défaut d'informations pertinentes, utilisées jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, l'Agence nationale Pour l'Emploi (A.N.P.E.), opérationnelle depuis août 2010, a pour attribution d'assurer une fonction de veille sur le marché du travail par l'entremise de son département de l'Observatoire de l'Emploi créé aux termes du décret n°2008-69/PR. Mais faute de moyens financiers cet observatoire, n'est pas actuellement en mesure de produire des informations sur le marché du travail pour instruire ses propres actions stratégiques. Or, un système cohérent d'informations sur le marché de l'emploi incluant tous les acteurs concernés par les questions de l'emploi est indispensable à l'appréciation de la situation actuelle et à l'orientation de différentes actions des pouvoirs publics en faveur de la création d'emplois.

D'où, l'urgence de mener une étude diagnostique du SIMT permettant d'avoir une vision globale du SIMT pour une plus grande efficacité de l'observatoire de l'emploi et de la formation.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

✓ Objectif général

L'étude vise à doter le Togo d'un SIMT performant capable de fournir une bonne connaissance du marché du travail afin de pouvoir Répondre au défi de la création d'emplois productifs et décents et lutter contre la pauvreté.

✓ Objectifs spécifiques

L'étude vise à collecter l'ensemble des informations sur le SIMT togolais (structures productrices et utilisatrices des statistiques du travail, organisation, fonctionnement, loi statistique, productions des données et sources des données, besoins et attentes des utilisateurs, etc. afin de disposer d'une analyse diagnostique détaillée du SIMT togolais.

III. **RESULTATS ATTENDUS**

A la fin de la mission, l'ANPE devra disposer d'une analyse détaillée du SIMT togolais comprenant :

- Un répertoire complet des structures productrices (structures productrices actuelles, producteurs potentiels) des statistiques du travail ;
- Une étude diagnostique complète et critique relative à la production des informations sur le marché du travail (type de données, type de désagrégation, années pour lesquelles ces données sont disponibles, périodicités, support de publication,..) et à leur diffusion (organes techniques, producteurs potentiels, partenaires sociaux, partenaires au développement);
- Un inventaire des indicateurs du travail décent actuellement calculables sur la base des données existantes ;
- Utilisateurs et utilisations des informations sur le marché du travail ;
- Etat des lieux et analyse du SIMT : structures, organisations, coordination, performance, cadre institutionnel, production des informations sur le marché du travail (sources de données, concepts et méthodologie, partenariat), utilisation et diffusion des informations sur le marché du travail, capacités techniques et technologiques ; Outils harmonisables (concepts, définitions, nomenclatures, répertoires des métiers, etc.) ;
- Un inventaire et bilan critique des sources existantes d'information sur l'emploi et la formation professionnelle (enquêtes, recensements, fichiers administratifs, etc.), périodicités ;
- Liste des besoins des utilisateurs par ordre de priorité (court et moyen termes) et niveau de périodicité souhaitée ;
- Projet de liste des membres du réseau de l'observatoire de l'emploi et de la formation ;
- Conclusions (mérites du système, limites et insuffisances du système, perspectives) ;
- Recommandation pour l'amélioration du SIMT togolais.

IV. METHODOLOGIE

L'étude se réalisera principalement auprès des :

- Ministères techniques, les organismes et structures producteurs et utilisateurs des informations sur l'emploi et la formation professionnelle ;
- structures impliqués dans la formulation, la mise en œuvre de la politique de l'emploi, de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- Organismes et entreprises privées et parapubliques ;
- Associations professionnelles ;
- Organisations des travailleurs ;
- Organisations des employeurs ;
- Etablissements et centres de formation professionnelle ;
- Partenaires au développement.

Les résultats des entretiens et documentation collectée sera exploitée et analysé par le consultant.

L'étude sera conduite par un consultant national sélectionné par le Directeur Général de l'ANPE en collaboration avec le BIT suite à l'examen des CV des candidats.

V. TACHES A EXECUTER

Le consultant devra :

- Elaborer un guide pour la collecte de données ;
- Exécuter l'enquête auprès des différentes structures et organismes concernés et collecter toute documentation intéressant pour l'analyse du SIMT;
- Produire un rapport intérimaire 45 jours après le démarrage et un rapport amendé et enrichi des commentaires des commanditaires de l'étude deux semaines après et contenant tous les résultats indiqué plus haut ;
- Présenter les résultats de l'étude au cours d'un atelier national ;
- Produire le rapport final de l'étude.

VI. QUALIFICATION DU CONSULTANT

- Etre un Statisticien économiste ou démographe, ou économiste emploi ;
- Avoir une expérience en matière de système d'information sur le marché du travail ;
- Avoir déjà mené des activités similaires ;
- Avoir une expérience confirmée des enquêtes de terrain et d'analyse ;
- Etre apte à analyser et synthétiser les tableaux, calculés et analyser les indicateurs du marché du travail et les indicateurs du travail décent ;
- Etre disponible durant toute la période ;
- Etre motivé et montrer une bonne prédisposition à effectuer correctement le terme de référence de la présente mission

VII. DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution de l'étude sera de deux (2) mois calendaires. Le rapport préliminaire doit être transmis à l'ANPE 45 jours après le démarrage de l'étude. La version amendée prenant en compte les commentaires de l'ANPE et du BIT doit transmise à l'ANPE une deux semaines après le dépôt du rapport préliminaire. Le rapport final interviendra au plus tard deux semaines après la tenue de l'atelier de restitution et de validation.

VIII. FINANCEMENT ET BUDGET

Compte tenu des opérations de collecte sur le terrain, une avance de 25% des honoraires sera versée au Consultant à la signature du contrat.

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

**ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME
D'INFORMATIONS SUR
LE MARCHE DU TRAVAIL (SIMT) AU TOGO**

Guide d'entretien

Kokou Banninganti

Consultant

(Version Définitive)

Lomé, mai 2012

Objectif du guide d'entretien

Le présent guide d'entretien est élaboré dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'information sur le marché du travail (SIMT) au Togo commanditée par l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE).

Comme structure technique qui fédère toutes les actions en direction des demandeurs d'emploi et des acteurs du marché du travail, elle a été inaugurée en 2009.

Pour jouer son rôle, l'ANPE doit disposer de données fiables, actuelles et complètes sur le marché du travail.

L'objectif principal de l'étude est de doter le Togo d'un Système d'Informations du Marché du Travail (SIMT) performant capable de fournir une bonne connaissance du marché du travail et de répondre au défi de la création d'emplois productifs et décents pour lutter contre la pauvreté.

Les données recueillies seront strictement utilisées dans le cadre de l'étude et leur confidentialité sera entièrement garantie.

Essentiellement destiné aux responsables des institutions et structures productrices et utilisatrices des statistiques sur le marché du travail, ce guide est structuré en cinq volets suivants :

- A- Présentation de l'institution ;
- B- Production des informations sur le marché du travail;
- C- Traitement, stockage et diffusion des informations sur le marché du travail
- D- Utilisation des informations sur le marché du travail
- E- Besoins, souhaits, attentes et suggestions en matière de statistiques du marché du travail et de l'emploi

A. Présentation de l'institution/la structure

A1. Nom et prénoms du répondant _____

A2. Position du répondant _____

A3. Sexe du répondant _____

A4. Dénomination de l'institution _____

A5. Année de création _____

A6. Principale activité de l'institution : _____

A7. Ministère de tutelle _____

A8. Disposez-vous d'un document de présentation de l'institution ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui demandez une copie

A9. Adresse postale _____

A10. Adresse électronique (Courriel) _____

A11. Téléphone 1 Standard _____ Téléphone 2 _____

A12. Site web _____

A13. Type d'acteur

- ☐ Ministères techniques, organismes et structures producteurs et utilisateurs des informations sur l'emploi et la formation professionnelle ;
- ☐ Structures impliquées dans la formulation, la mise en œuvre de la politique de l'emploi, de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- ☐ Organismes et entreprises privées et parapubliques ;
- ☐ Associations professionnelles ;
- ☐ Organisations des travailleurs ;
- ☐ Organisations des employeurs ;
- ☐ Etablissements et centres de formation professionnelle ;
- ☐ Partenaires au développement.

A14. Le nombre d'employés dont : _____ Hommes et _____ Femmes

A15. Le nombre de :

- ☐ Statisticiens (Docteurs, Ph.D ou équivalents) _____
- ☐ Ingénieurs statisticiens Economistes (ISE) _____
- ☐ Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS) _____
- ☐ Statisticiens Démographes (SD) _____
- ☐ Statisticiens Informaticiens (SI) _____
- ☐ Statisticiens Géographes (SG) _____
- ☐ Adjoints Techniques de la Statistique Informaticiens _____
- ☐ Agent Techniques de la Statistique (ATS) _____
- ☐ Autre à préciser _____

A16. Nombre de Statisticiens Stagiaires dans votre structure _____

A17. Nombre de statisticiens :

- ☐ En détachement _____
- ☐ En mission (Conférences, séminaires, ateliers) _____
- ☐ En formation ou stage de perfectionnement _____

A18. Votre structure est-elle :

- ☐ Productrice des statistiques du travail
- ☐ Utilisatrice des statistiques du travail
- ☐ Productrice et utilisatrice des statistiques du travail

Si une structure est uniquement utilisatrice de statistiques de travail, allez directement aux sections D, E.

B. Production des informations sur le marché du travail et la formation professionnelle

B1. Sources d'informations disponibles/produites

- ☐ Recensement général de la population
- ☐ Enquête auprès des ménages
- ☐ Enquête auprès des entreprises
- ☐ Enquête sur le marché du travail
- ☐ Collecte administrative
- ☐ Autres à préciser _____

Lorsqu'une source est citée, demander immédiatement le questionnaire papier ou copier la version électronique.

- ☐ Ne produit pas d'information sur le marché du travail et l'emploi

B2. Types d'information, sources, supports et périodicité de production

Les données sur	Années*	Source des données	Support**	Périodicité
La population active				
L'emploi				
Le chômage et le sous emploi				
Les données sur les salaires et le revenu lié à l'emploi				
Les salaires et le revenu lié à l'emploi				
Les demandeurs d'emplois				
Les caractéristiques des demandeurs d'emplois				
Les offres d'emplois aussi bien du secteur public que privé				
Les placements				
Les caractéristiques des demandeurs placés				
Les stages de qualification professionnelle				
Les créations d'entreprises				
Les fermetures d'entreprises et les pertes d'emploi				
Le droit de travail et la sécurité sociale				
Le dialogue social				
Les statistiques du travail utiles pour l'analyse du genre				
Les formations professionnelles et les diplômés				

* Années pour lesquelles les données sont disponibles

* * Support : Papier, électronique

*** Périodicité de production : Quotidiennement, Par semaine, Mensuellement, Par trimestre, Par semestre, Par an etc.

B3. Les utilisateurs ont-ils accès aux données/Informations ?

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Non applicable

B4. Les conditions d'accès aux données

- ☐ Accès libre sur internet au site : _____
☐ Accès libre sur place
☐ Sur demande
☐ Accès payant
☐ Accès non autorisé
☐ Non applicable

B5. Difficultés matérielles pour produire les données sur le marché du travail

- ☐ Manque de moyens financiers
☐ Manque de personnel qualifié
☐ Difficultés liées aux infrastructures et au matériel adapté
☐ Manque de volonté politique
☐ Autres à préciser _____
☐ Pas de difficultés

B6. Difficultés d'ordre méthodologique pour produire les données sur le marché du travail

- ☐ Définition des concepts
☐ Nomenclatures et classification
☐ Autres à préciser _____
☐ Pas de difficultés

C. Stockage, traitement et diffusion des informations d'une façon générale

C1. Mode de stockage des informations

- ☐ Archives/papiers
☐ Bases de données /fichiers de données
☐ Informations non stockées, non archivées

C2. Type de traitement des données

- ☐ Manuel
☐ Informatique (Préciser le logiciel _____)
☐ Aucun

C3. Qui est chargé du traitement des données ?

- ☐ Informaticien
☐ Statisticien
☐ Personne
☐ Autres à préciser _____

C4. Procédez-vous à l'analyse des données?

- ☐ Oui
☐ Non

(Si non, aller au C7)

C5. Citez les méthodes d'analyse des données utilisées

- ☐ Univariées
- ☐ Bivariées
- ☐ Multivariées
- ☐ Aucune

C6. Forme de présentation des analyses

- ☐ Rapports (d'activités, d'études)
- ☐ Bulletins d'information
- ☐ Autres à préciser _____

C7. Publiez-vous officiellement et régulièrement des données statistiques ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

C8. Si oui, préciser la forme des publications

- ☐ Rapport d'activités
- ☐ Bulletin d'information
- ☐ Rapport d'étude
- ☐ Annuaire statistique électronique
- ☐ Annuaire statistique papier
- ☐ Autres à préciser _____

Lorsqu'une forme est choisie, demander immédiatement un exemplaire papier ou copier la version électronique.

C9. Difficultés liées au Stockage, traitement et à la diffusion des informations

D. Utilisation des informations sur le marché du travail

D1. Êtes-vous utilisateurs des statistiques de l'emploi et du marché du travail ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

(Si non aller à D4)

D2. Si oui quelle est la source ou quelles sont les sources de ces données (qui produit ces données) ?

- ☐ DGSCN Togo
- ☐ Ministère de la Fonction Publique
- ☐ La Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- ☐ BIT
- ☐ Banque Mondiale
- ☐ Banque Africaine de Développement
- ☐ UNICEF
- ☐ PNUD
- ☐ Autres à préciser _____

D3. Si oui dites à quelles fins

- ☐ Formulation de programmes et projets
 - ☐ Formulation des politiques nationales ou sectorielles
 - ☐ Suivi et évaluation des politiques, programmes et projets
 - ☐ Formation, recherche et préparation de thèses
 - ☐ Préparation des études de faisabilité
 - ☐ Préparation de notes, rapport
 - ☐ Prélèvement des impôts
 - ☐ Sécurité sociale
 - ☐ Autres à préciser _____
-

D4. Quels sont, **par ordre de priorité**, vos besoins en matière de données statistiques sur l'emploi et la formation professionnelle ?

D4. Quels sont, **par ordre de priorité**, vos besoins en matière de données statistiques sur l'emploi et la formation professionnelle ?

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____
- 5) _____
- 6) _____
- 7) _____
- 8) _____

D5. A l'utilisation des statistiques disponibles sur le marché du travail et l'emploi au Togo, quel est votre degré de satisfaction ?

- ☐ Pas du tout satisfait
- ☐ Satisfait
- ☐ Très satisfait
- ☐ N'a aucune idée

D6. Justifiez votre réponse

Les données sont de :

- ☐ Très bonne qualité
 - ☐ Qualité douteuse
 - ☐ Données chronologiquement insuffisantes
 - ☐ Données ne couvrant pas géographiquement tout le pays
 - ☐ Données échantillonnées non représentatives
 - ☐ Autre à préciser _____
-

- ☐ N'a aucune idée

E- Besoins, contributions, souhaits, attentes et suggestions en matière de statistiques du marché du travail et de l'emploi

E1. Êtes-vous prêts à contribuer à la construction du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) au Togo ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne souhaite pas se prononcer

E2. Si oui, préciser la nature de cette contribution

E3. Quelles sont vos suggestions pour une meilleure réalisation de ce projet ?

E4. Quelles sont vos attentes ?

E5. Quelles sont vos craintes ?

REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS A L'ENTRETIEN

ANNEXE 3 : LISTE DES AGENTS DE COLLECTE DES DONNEES**Etude diagnostique du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) au Togo**

Liste des agents de collecte des données

N°	Nom et prénoms	Etudes	Diplôme	Quartier de résidence	Téléphones
					Mobile
1	ABODJI Waké	Sociologie	Maîtrise	DJIDJOLE	90 36 95 04
2	AFFO Kossi	Sciences Economiques	DESS	CACAVELI	90 91 33 24
3	ASSOGBA Mawuéna	Télécommunications	BTS	AVEDJI	90 13 93 56
4	BERE Hodalo	Sociologie	Maîtrise	AGOE BKS	90 89 73 12
5	BINAO Ikpindi	Sociologie	Maîtrise	ADEWUI	91 90 10 20
6	BOUKARI Mamadou	Sciences Economiques	DESS	AGOE MINAMADOU	90 74 19 74
7	FARE Gbandi	Droit	Maîtrise	AGBALEPEDO	91 99 65 53
8	MADOUKOU Itcho-n'cobé	Sociologie	Maîtrise	KEGUE	90 34 95 96
9	NABIKOYA Tchanibé	Sciences Economiques	Licence	AGOE ADJOUGBA	90 95 12 43
10	SOGOYOU Anan	Sociologie	Maîtrise	CACAVELI	90 31 84 77
11	TAKPA-SOFOH A. Chakourou	Sociologie	Maîtrise	Wuiti	90 34 20 42
12	TCHOKOU Kokou	Psychologie	DESS	AGBALEPEDO	90 72 66 93

ANNEXE 4 : LISTE DES STRUCTURES INTERVIEWEES

	DENOMINATION
1	INFPP (EX CENTRE NATIONAL DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELLE -CNPP)
2	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
3	COMMISSION NATIONALE TOGOLAISE POUR L'UNESCO
4	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)
5	CONFEDERATION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DU TOGO (CSTT)
6	MINISTÈRE DE LA SANTÉ
7	CONSULT SERVICES SYNERGIE
8	BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)
9	CONFEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU TOGO (CNTT)
10	CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)
11	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE
12	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE DE LA ZONE FRANCHE ET DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES
13	DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES
14	ASOZOF
15	DIRECTION GENERALE DE STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE (DGSCN)
16	DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES DE L'INFORMATIQUE ET DE LA DOCUMENTATION
17	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO
18	DIRECTION DE L'ÉCONOMIE
19	COMPAGNIE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE DU TOGO (CEET)
20	CIB-INTA
21	AGENCE WELCOME
22	CERFER
23	CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE DE PRÉVOYANCE SOCIALE (CIPRES)
24	PIERRES ORNEMENTALES ET MARBRE (POMAR)
25	GROUPE BK UNIVERSITÉ
26	CONSEILS RÉUNIS
27	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
28	MIN DU DÉV A LA BASE, DE L'ARTISANAT, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES
29	BANQUE MONDIALE
30	MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
31	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE
32	CONSEILS RECHERCHES ETUDES MULTISECTEURS
33	CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT
34	CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CADRES DU TOGO
35	ASSOCIATION DES GRANDES ENTREPRISES DU TOGO (AGET)
36	INSTITUT NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE (INAM)
37	UNION GENERALE DES SYNDICAT LIBRES DU TOGO (UGSL)
38	AFRIC AUDIT CONSULTING (AAC)
39	LUCREATIF
40	AFRIC SEARCH
41	MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ
42	MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
43	DIRECTION NATIONALE DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI
44	ECOLE SUPERIEUR DE GESTION, D'INFORMATIQUE ET SCIENCES (ESGIS)
45	BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (TGFO/BAD)
46	DIRECTION DE LA STATISTIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION/METFP
47	UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST UNITE UNIVERSITAIRE DU TOGO-UCAO UUT
48	UNITE DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE ('URD)
49	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
50	ECOLE LIBRE AFRICAINE DE TECHNOLOGIE ET SCIENCES APPLIQUEES (ELATSA)
51	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)
52	MINISTÈRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CHARGÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉV
53	INSTITUT UNIVERSITAIRE D'AGOE (IUA)
54	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (UNFPA)
55	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION

ANNEXE 5 : TABLEAU DE DEPOUILLEMENT DES DONNEES

Variables	Modalités	Effectif	% (du total)
sexe du répondant	Masculin	44	80,0%
	Féminin	11	20,0%
Disposez-vous d'un document de présentation de l'institution ?	OUI	33	60,0%
	NON	22	40,0%
Type d'acteur	Ministère technique, organismes	18	32,7%
	Structure Impliquée dans la formulation et la mise en œuvre d'une politique	1	1,8%
	Organismes et entreprises privées et	10	18,2%
	Association professionnelle	2	3,6%
	Organisations des travailleurs	4	7,3%
	Organisations des employeurs	1	1,8%
	Etablissements et centres de formation	8	14,5%
	Partenaires au développement	6	10,9%
Votre structure est elle? (ou type de structure)	Productrice des statistiques du MT	4	7,3%
	Utilisatrice des statistiques du MT	18	32,7%
	Productrice et utilisatrice des IMT	29	52,7%
	Ni productrice ni utilisatrice des IMT	3	5,5%
Recensement générale de la population	OUI	10	18,2%
	NON	21	38,2%
Enquête auprès des entreprises	OUI	12	21,8%
	NON	19	34,5%
Enquête sur le marché du travail	OUI	7	12,7%
	NON	23	41,8%
Collecte administrative	OUI	13	23,6%
	NON	17	30,9%
Ne produit pas d'information sur le marché du travail et de l'emploi	OUI	2	3,6%
	NON	31	56,4%
Données sur la population active	OUI	14	25,5%
	NON	18	32,7%
Données sur l'emploi	OUI	12	21,8%
	NON	20	36,4%
Données sur le chômage et le sous emploi	OUI	9	16,4%
	NON	23	41,8%
Données sur les salaires et le revenu lié à l'emploi	OUI	12	21,8%
	NON	20	36,4%
Données sur les demandeurs d'emplois	OUI	8	14,5%
	NON	24	43,6%
Données sur caractéristiques des demandeurs d'emplois	OUI	7	12,7%
	NON	25	45,5%
Données sur les offres aussi bien du secteur public que privé	OUI	6	10,9%
	NON	26	47,3%
Données sur les placements	OUI	10	18,2%
	NON	22	40,0%
Données sur les caractéristiques des demandeurs placés	OUI	7	12,7%
	NON	25	45,5%
Données sur les stages de qualification professionnelle	OUI	9	16,4%
	NON	23	41,8%
Données sur la création d'entreprises	OUI	8	14,5%
	NON	24	43,6%
Données sur les fermetures d'entreprises et les pertes d'emploi	OUI	8	14,5%
	NON	24	43,6%
Données sur le droit de travail et la sécurité sociale	OUI	7	12,7%
	NON	25	45,5%
Données sur le dialogue social	OUI	4	7,3%
	NON	28	50,9%
Données sur les statistiques du travail utiles pour l'analyse du genre	OUI	10	18,2%
	NON	22	40,0%
Données sur les formations professionnelles et les diplômés	OUI	14	25,5%
	NON	19	34,5%
Les utilisateurs ont-ils accès aux	OUI	26	47,3%

informations ?	NON	6	10,9%
Accès libre sur internet	OUI	15	27,3%
	NON	17	30,9%
Accès libre sur place	OUI	11	20,0%
	NON	21	38,2%
Accès sur demande	OUI	14	25,5%
	NON	18	32,7%
Accès payant	OUI	0	0,0%
	NON	32	58,2%
Accès non autorisé	OUI	4	7,3%
	NON	28	50,9%
Manque de moyens financiers	OUI	17	30,9%
	NON	16	29,1%
Manque de personnels qualifiés	OUI	11	20,0%
	NON	22	40,0%
Difficultés liées aux infrastructures et au matériel adapté	OUI	10	18,2%
	NON	23	41,8%
Manque de volonté politique	OUI	2	3,6%
	NON	31	56,4%
Pas de difficultés	OUI	11	20,0%
	NON	22	40,0%
Définition des concepts	OUI	5	9,1%
	NON	28	50,9%
Nomenclatures et classification	OUI	1	1,8%
	NON	32	58,2%
Pas de difficultés	OUI	26	47,3%
	NON	8	14,5%
Archives/papiers	OUI	29	52,7%
	NON	7	12,7%
Bases de données/fichiers de données	OUI	31	56,4%
	NON	5	9,1%
Informations non stockées, non archivées	OUI	2	3,6%
	NON	34	61,8%
Traitement manuel	OUI	18	32,7%
	NON	18	32,7%
Traitement informatique	OUI	32	58,2%
	NON	4	7,3%
Informaticien	OUI	18	32,7%
	NON	18	32,7%
Statisticien	OUI	7	12,7%
	NON	29	52,7%
Personne	OUI	2	3,6%
	NON	33	60,0%
Procédez-vous à l'analyse des données ?	OUI	31	56,4%
	NON	5	9,1%
Analyse univariée	OUI	19	34,5%
	NON	12	21,8%
Analyse bivariée	OUI	11	20,0%
	NON	20	36,4%
Analyse multivariée	OUI	22	40,0%
	NON	9	16,4%
Aucune	OUI	0	0,0%
	NON	31	56,4%
Rapports (d'activités, d'études)	OUI	28	50,9%
	NON	3	5,5%
Bulletins d'information	OUI	5	9,1%
	NON	26	47,3%
Publiez- vous officiellement et régulièrement les données statistiques ?	OUI	21	38,2%
	NON	15	27,3%
Rapport d'activités	OUI	12	21,8%
	NON	8	14,5%
Bulletin d'information	OUI	10	18,2%
	NON	10	18,2%

Rapport d'étude	OUI	6	10,9%
	NON	14	25,5%
Annuaire statistique électronique	OUI	1	1,8%
	NON	19	34,5%
Annuaire statistique papier	OUI	1	1,8%
	NON	19	34,5%
Êtes- vous utilisateur des statistiques de l'emploi et du marché du travail ?	OUI	43	78,2%
	NON	10	18,2%
DGSCN Togo	OUI	33	60,0%
	NON	9	16,4%
Ministère de la fonction publique	OUI	25	45,5%
	NON	17	30,9%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	OUI	16	29,1%
	NON	26	47,3%
BIT	OUI	18	32,7%
	NON	24	43,6%
Banque mondiale	OUI	18	32,7%
	NON	24	43,6%
Banque africaine de développement	OUI	11	20,0%
	NON	31	56,4%
UNICEF	OUI	11	20,0%
	NON	31	56,4%
PNUD	OUI	20	36,4%
	NON	22	40,0%
Formulation de programmes et de projets	OUI	22	40,0%
	NON	20	36,4%
Formulation des politiques nationales ou sectorielles	OUI	20	36,4%
	NON	22	40,0%
Suivi et évaluation des politiques, programmes et projets	OUI	24	43,6%
	NON	18	32,7%
Formation, recherche et préparation de thèses	OUI	9	16,4%
	NON	33	60,0%
Préparation des études de faisabilité	OUI	15	27,3%
	NON	27	49,1%
Préparation de notes, rapports	OUI	21	38,2%
	NON	21	38,2%
Prélèvement des impôts	OUI	4	7,3%
	NON	38	69,1%
Sécurité sociale	OUI	13	23,6%
	NON	29	52,7%
Degré de satisfaction à l'utilisation des statistiques disponibles sur le MT	Pas du tout satisfait	29	52,7%
	Peu satisfait	4	7,3%
	Satisfait	0	0,0%
	Très satisfait	12	21,8%
	N'a aucune idée	5	9,1%
Très bonnes qualités	OUI	2	3,6%
	NON	48	87,3%
Qualité douteuse	OUI	14	25,5%
	NON	36	65,5%
Données chronologiquement insuffisantes	OUI	23	41,8%
	NON	27	49,1%
Données ne couvrant pas géographiquement tout le pays	OUI	11	20,0%
	NON	39	70,9%
Données échantillonnées non représentatives	OUI	9	16,4%
	NON	41	74,5%
N'a aucune idée	OUI	13	23,6%
	NON	37	67,3%
Êtes- vous prêts à contribuer à la construction du SIMT au Togo	OUI	46	83,6%
	NON	1	1,8%
	NE SOUHAITE PAS SE PRONONCER	3	5,5%

ANNEXE 6 Matrice synoptique des structures productrices ou productrices potentielles des statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle

MINISTERE/ORGANISME	STATISTIQUES PRODUITES	STRUCTURE RESPONSABLE DE LA PRODUCTION	COORDONNEES DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (INFPP)	FORMATION PROFESSIONNELLE	INFPP	BP 1005 LOME TOGO TEL : 22 21 24 47
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SANITAIRES	MINISTERE DE LASANTE	BP 336 LOME TOGO TEL : 22 21 36 48 www.sante.gouv.tg
CONSULT SERVICES SYNERGIE	STATISTIQUES SUR LES RECRUTEMENTS, ORGANISATION ADMINISTRATION DU PERSONNEL INTÉRIM ET FORMATION	CONSULT SERVICES SYNERGIE	BP 13 085 LOMETO GO TEL : 22 21 63 57 www.cssynergie.com
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	STATISTIQUES SUR DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DIRECTION DE LA GESTION INFORMATIQUE DU PERSONNEL DE L'ETAT	BP 372 LOME TOGO TEL : 22 21 28 42 www.fonctionpublique.gouv.tg
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE DE LA ZONE FRANCHE ET DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	STATISTIQUES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE DE LA ZONE FRANCHE ET DES INNOVATIONS	BP 2746 LOME TOGO TEL : 22 53 52 72
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DES LOIS SOCIALES	STATISTIQUES MARCHE DU TRAVAIL	DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	BP 350 LOME TOGO TEL : 22 21 29 47
MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT	STATISTIQUES MARCHE DU TRAVAIL	DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE (DGSCN)	BP 118 LOME TOGO TEL : 22 21 62 24 www.stat_togo.org
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP)	STATISTIQUES AGRICOLES ET EMPLOI RURAL	DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES DE L'INFORMATIQUE ET DE LA DOCUMENTATION (DSID)	TEL : 22 21 60 13
MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	STATISTIQUES DES ENTREPRISES PRIVÉES	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO (CCIT)	BP 360 LOME TOGO TEL : 22 23 29 00 www.ccit.tg
MINISTERE DE L'ECONOMIE	STATISTIQUES MACROECONOMIQUES	DIRECTION DE L'ÉCONOMIE	BP 3521 LOME TOGO TEL : 22 21 02 50
CARREFOUR INFORMATIQUE ET			BP 1821 LOME TOGO

BUREAUTIQUE-INSTITUT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES APPLIQUEES (CIB-INTA)	STATISTIQUE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	CIB-INTA	TEL : 98 09 00 24/90 32 24 44 www.cibinta.com
AGENCE WELCOME	STATISTIQUES SUR L'EMPLOI (PLACEMENTS DES DOMESTIQUES)	AGENCE WELCOME	BP 13 478 LOME TOGO TEL : 22 26 14 92 www.cooperationtogo.net/welco me
CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR ENTRETIEN ROUTIER (CERFER)	STATISTIQUES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (BT ET BTS)	CERFER	BP 1369 LOME TOGO TEL : 22 26 06 70
CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE DE PRÉVOYANCE SOCIALE (CIPRES)	STATISTIQUES SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE	CIPRES	BP 1228 LOME TOGO
GROUPE BK UNIVERSITÉ (IAEC)	STATISTIQUES SUR ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	IAEC	BP 8619 LOME TOGO TEL : 22 51 65 81 www.groupbk.org
CONSEILS RÉUNIS	STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES HUMAINES	CONSEILS-REUNIS	BP 3009 LOME TOGO TEL : 22 21 48 70 www.conseils-reunis.com
MIN DU DÉV A LA BASE, DE L'ARTISANAT, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES	STATISTIQUES SUR L'EMPLOI DES JEUNES	MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT A LA BASE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES	BP 1299 TEL : 22 61 06 74 www.mindevbase.tg
CONSEILS RECHERCHES ETUDES MULTISECTEURS	STATISTIQUES SUR L'EMPLOI (PLACEMENT, MISSION D'INTÉRIM)	CONSEILS RECHERCHES ETUDES MULTISECTEURS	BP 12 100 LOME TOGO TEL : 22 20 23 27
CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT (CNP)	STATISTIQUES SUR LES ENTREPRISES PRIVÉES	CNP	BP 12 429 LOME TOGO TEL : 22 21 08 30 www.cnp-togo.tg
INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE (INAM)	STATISTIQUES DES ASSURANCE ET MALADIES	INAM	01BP11 LOME TOGO TEL : 22 21 47 99/ 22 21 99 82 www.inam.tg
LUCREATIF	STATISTIQUES SUR L'EMPLOI (RECRUTEMENT, INTÉRIM, INTERMÉDIATION IMMOBILIÈRE)	LUCREATIF	BP 12311 LOME TOGO TEL : 22 20 30 89 www.lucreatif.com
AFRIC SEARCH	STATISTIQUES SUR L'EMPLOI (RECRUTEMENT, PLACEMENT ET AUDITS SOCIAUX)	AFRIC SEARCH	BP 61825 LOME TOGO TEL : 22 23 23 00 www.afric_search.com
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ	STATISTIQUES SUR LES ACTEURS DU SECTEUR COMMERCIAL	MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ	BP 383 LOME TOGO TEL : 22 21 29 07 www.commerce.gouv.tg
MINISTÈRE DE L'EMPLOI	STATISTIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL	DIRECTION NATIONALE DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI	BP 13632 LOME TOGO TEL : 22 22 12 97/22 21 36 06
ECOLE SUPÉRIEURE DE GESTION, D'INFORMATIQUE ET DES SCIENCES	STATISTIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	ESGIS	BP 13517 TEL : 22 20 12 93/22 22 50 17

(ESGIS)			www.esgis.org/www.esgis.tg
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (METFP)	STATISTIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DIRECTION DE LA STATISTIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION	BP 12769 LOME TOGO TEL : 22 21 29 19
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST UNITE UNIVERSITAIRE DE LOME (UCAO UUT)	STATISTIQUES SUR LES DIPLÔMES	UCAO-UUT	01 BP 1502 LOME TOGO TEL : 23 38 92 68/ 23 20 67 03 www.ucao-uut.tg
UNITE DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE (URD)	STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES	URD	BP 12 971 LOME TOGO TEL : 22 21 17 21/22 22 08 89 www.urd-lome.org
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	STATISTIQUES SUR LES DIPLÔMES	DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES	BP 12175 LOMETOGO TEL : 22 21 68 65/22 21 39 26
UNIVERSITE LIBRE AFRICAINE DE TECHNOLOGIE ET DES SCIENCES APPLIQUEES (ULATSA)	STATISTIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DIPLOMES)	ULATSA	BP 1652 LOME TOGO TEL : 22 35 62 37/22 21 40 83
INSTITUT UNIVERSITAIRE D'AGOENYEVE TOGO (IUA)	STATISTIQUES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	IUA	TZL : 23 36 98 81/90814178 www.iuatogo.com
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION (MEPSA)	STATISTIQUES SCOLAIRES	DIVISION DES STTISTIQUES ET DE LA CARTE SCOLAIRE	01 BP 1393 LOME TOGO TEL : 22 21 44 32 www.educ.tg
UNIVERSITE DE LOME	STATISTIQUES SUR LES DIPLÔMES	DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES	
UNIVERSITE DE KARA	STATISTIQUES SUR LES DIPLÔMES	DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES	

ANNEXE 7 Matrice synoptique des utilisateurs des indicateurs et informations sur le marché du travail : les besoins prioritaires

STRUCTURE UTILISATRICE	PRIORITE D'ORDRE 1	PRIORITE D'ORDRE 2	PRIORITE D'ORDRE 3
AGENCE WELCOME	STATISTIQUES SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI		
ASSOCIATION DES GRANDES ENTREPRISES DU TOGO (AGET)	STATISTIQUES SUR LE SECTEUR FORMEL ET INFORMEL	LA PART DU SECTEUR INFORMEL DANS L'ÉCONOMIE TOGOLAISE	STATISTIQUES SUR LES EMBAUCHES
BIT	LES STATISTIQUES SUR LE TRAVAIL EN GÉNÉRAL	LES STATISTIQUES SUR L'EMPLOI DES JEUNES	DONNÉES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS
CERFER	BESOIN DE STATISTICIENS		
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO	DONNÉES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR PRIVÉ	STATISTICIENS	
CIB-INTA	STATISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SECTEUR		
CNSS	DONNÉES SUR LA POPULATION ACTIVE PAR ANNÉE	TAUX DE CHÔMAGE	
CNTT	STATISTIQUES FIABLES SUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL	STATISTIQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	LES DONNÉES SUR LE SEXE, LES PERTES D'EMPLOI, LES EMPLOIS CRÉÉS
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CADRES DU TOGO	STATISTIQUES SUR LES POPULATIONS RURALES		
CONFÉRENCE INTERAFRICAIN DE PRÉVOYANCE SOCIALE (CIPRES)	INFORMATIONS SUR LES TRAVAILLEURS IMMATRICULÉES À LA CNSS		
CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT	DONNÉES SUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET LES DIPLÔMÉS		
CONSEILS RECHERCHES ETUDES MULTISECTEURS	LOIS ET RÉGLEMENTATION SUR LES PLACEMENTS		
CONSEILS RÉUNIS	STATISTIQUES DES DIPLÔMÉS	STATISTIQUES SUR LES OFFRES D'EMPLOI	
CONSULT SERVICES YNERGIE	TAUX DE CHÔMAGE	CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI	
CSTT	STATISTIQUES DES TRAVAILLEURS AU TOGO	TAUX DE CHÔMAGE	PROPORTION DES JEUNES ET LEUR CARACTÉRISTIQUES
DGSCN	STATISTIQUES RÉGULIÈRES DES DIPLÔMÉS PAR FILIÈRE	INSUFFISANCE DES INFORMATIONS DÉCLARÉES DANS LE SECTEUR MODERNE SUR L'EMPLOI	

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE	STATISTIQUES SUR L'EMPLOI		
DIRECTION DE LA STATISTIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION/METFP	DONNÉES FIABLES SUR L'EMPLOI	TAUX DE CHÔMAGE	
DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES DE L'INFORMATIQUE ET DE LA DOCUMENTATION	STATISTICIENS GEOGRAPHES	INFORMATICIENS	STATISTICIENS DEMOGRAPHES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE	FORMATION SUR LE JAVA	FORMATION SUR ORACLE	FORMATION SUR L'ADMINISTRATION DU SYSTÈME LINUX
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	STATISTIQUES SUR LA COUVERTURE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE	STATISTIQUES SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS	
ENA	DONNÉES DE BASE SUR LA POPULATION ACTIVE	DONNÉES SUR LE REVENU LIÉ À L'EMPLOI	LE DROIT DU TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ SOCIALE
ESGIS	DONNÉES SUR LES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET LES DIPLÔMÉS	STATISTIQUES DE CLASSEMENT DES STRUCTURES DE FORMATION PAR EXCELLENCE	
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE	CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DISPONIBLES	CONNAÎTRE LES STRUCTURES QUI FORMENT LES ÉTUDIANTS EN ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT	STATISTIQUES/LE NIVEAU DE FORMATION DES JEUNES POUR FAIRE DES ANALYSES CAUSALES
GROUPE BK UNIVERSITÉ	STATISTIQUES SUR LES OFFRES D'EMPLOIS		
IGSL	DONNÉES SUR LES SALAIRES	STATISTIQUES DES LICENCIEMENTS	STATISTIQUES DES RECRUTEMENTS
INAM	EFFECTIF DES AGENTS PUBLIQUES ET ASSIMILÉS	STATISTIQUES SUR LES SALAIRES	STATISTIQUES SUR LES DÉPARTS À LA RETRAITE
LUCREATIF	DONNÉES SUR LES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	DONNÉES SUR LE TAUX DE CHÔMAGE	CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI
MIN DU DÉV A LA BASE, DE L'ARTISANAT, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES	STATISTIQUES SUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI	DONNÉES SUR LA POPULATION ACTIVE	STATISTIQUES SUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET LES DIPLÔMÉS
MINISTÈRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CHARGÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉV	STATISTIQUES SUR LES DEMANDEURS D'EMPLOIS	STATISTIQUES SUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES	STATISTIQUES SUR LES OFFRES D'EMPLOIS
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE	STATISTIQUES FIABLES SUR LES PERSONNES VULNÉRABLES	ACTUALISATION DES STATISTIQUES SUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES HANDICAPÉS	
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE ET DE	DONNÉES SUR LE TAUX DE CHÔMAGE	DONNÉES DES TAUX DE CHÔMAGE DU NIVEAU PRIMAIRE ET SECONDAIRE	

L'ALPHABÉTISATION			
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE DE LA ZONE FRANCHE ET DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	AVOIR LES EFFECTIFS DU NOMBRE D'ENTREPRISES	LES STATISTIQUES SUR LES SALAIRES	LES STATISTIQUES SUR LES QUALIFICATIONS DES TRAVAILLEURS
MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME	STATISTIQUES DU GENRE DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ	STATISTIQUES DÉSAGRÉGÉES PAR SEXE DANS LES DOMAINES	STATISTIQUES DES FEMMES DANS LES MÉTIERS DITS D'HOMMES
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	TAUX DE CHÔMAGE	COUVERTURE SOCIALE	RESSOURCES HUMAINES
MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	STATISTICIENS ANALYSTES	STATISTICIENS DÉMOGRAPHES	DES GESTIONNAIRES
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ	STATISTIQUES DU COMMERCE	DONNÉES SUR LE SECTEUR INFORMEL	STATISTIQUES SUR LES COMPÉTENCES DE LA DIASPORA
PIERRES ORNEMENTALES ET MARBRE (POMAR)	STATISTIQUES SUR LES DIPLÔMÉS		
PNUD	NOMBRE DE DIPLOMES PAR DOMAINE DE FORMATION ET PAR SEXE	CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI	OFFRE D'EMPLOI PAR DOMAINE D'ACTIVITE
UCAO UUT	STATISTIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL FIABLES ET ACTUALISÉES		
UNFPA	INFORMATIONS PAR SEXE DANS LES SERVICES	SALAIRES LIÉ AUX JEUNES ET AUX FEMMES	
URD	DONNÉES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR INFORMEL	STATISTIQUES SUR LES REVENUS	STATISTIQUES SUR L'ACTIVITÉ FÉMININE

ANNEXE 8 Matrice synoptique de l'analyse des forces et faiblesses des producteurs des statistiques sur le marché du travail et la formation Professionnelle

Producteurs	Forces	Faiblesse	Propositions d'amélioration
Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)	1. Institution de référence en matière de production statistique nationale 2. Lieu privilégié des stagiaires élèves statisticiens 3. Dispose de spécialistes professionnels statisticiens 4. Capitalise une longue expérience en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données statistiques 5. Affiche un effort considérable en matière de diffusion et publication électronique des données	1. Très forte mobilité des professionnels de la statistique 2. Insuffisance d'équipements, de matériel, de financement et de ressources humaines (y compris dans le domaine de la statistique du travail) 3. Insuffisance de coordination avec les autres structures de production statistique 4. Dépendance des financements des travaux statistiques de l'extérieur 5. Insuffisance de stages de perfectionnement pour le personnel en fonction	1. Adapter la rémunération des statisticiens aux conditions de travail et au coût de la vie 2. Identifier et planifier les travaux statistiques, leur périodicité et leur financement sur la base des ressources nationales 3. Etudier la possibilité de faire plus d'enquêtes ciblées et d'alléger les recensements de la population 4. Etudier la nécessité et la possibilité de création des structures de formation des statisticiens (y compris les statisticiens du travail)
Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation	1. Institution de référence en matière de statistique agricole 2. A une longue expérience dans le domaine des statistiques agricoles	1. Prise en compte insuffisante des statistiques du marché du travail dans les recensements et enquêtes agricoles 2. Insuffisance de statisticiens dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et la pêche.	1. Formation des spécialistes en statistiques agricole 2. Soumettre le personnel en fonction à des stages de formation et de perfectionnement 3. Etablir un lien d'échange d'information avec l'ANPE
Direction de la Gestion Informatique du Personnel de l'Etat (DGIPE)	1. Institution équipé en matériel et logiciel informatiques adaptés à la gestion des agents de l'Etat.	1. Manque de statisticien dans l'équipe chargée de la gestion des agents de l'Etat 2. Définition de la périodicité	1. Pour une meilleure efficacité, la DGIPE pourrait s'offrir les services d'un statisticien 2. Etablir un lien d'échange

		dans la production des données	d'informations avec ANPE
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	1. Dispose d'agences à l'intérieur du pays 2. Les données proviennent directement des entreprises	1. Multiplicité des outils de collecte de données (fiches et déclarations)	1. Harmoniser les outils de collecte des données avec l'ANPE 2. Etablir un lien d'échange régulier d'informations avec l'ANPE
Institutions d'éducation d'enseignement, et de formation et professionnelle	1. Bonne tenue des statistiques de l'éducation et de la formation professionnelle 2. Diffusion sur internet et par CD	1. Outils non harmonisés de collecte des données sur les diplômés par filière.	1. Définir la périodicité de production des statistiques sur les diplômés par filière 2. Harmoniser l'instrument de collecte des données utiles sur le marché du travail (les indicateurs d'éducation, les diplômés par filière) et transmettre régulièrement les données à l'ANPE
Agence Nationale pour l'emploi (ANPE)	1. Peut bénéficier des expériences des autres pays	1. Insuffisance de moyens matériels, financiers, d'équipements etc.	1. Sécuriser les moyens financiers indispensables
Autres structures de production (Agences de recrutement, de placement etc.)		1. Outils non harmonisés de collecte des données sur les recrutements et les placements.	1. Encourager les initiatives privées en matière de collecte des données sur le marché par des rencontres périodiques (séminaires, ateliers de formation et d'échange d'expérience). 2. Compléter la liste des agences formelles par celle des agences informelles dans les secteurs employeurs 3. Harmoniser les outils de collecte des données sur les recrutements et les placements

